

CONSERVATOIRE



Recueil des Actes Administratifs

Année 2019



Sommaire

Comité syndical du lundi 14 janvier 2019

- Approbation du procès-verbal de la séance du 17 décembre 2018
- Délibération relative au Débat d'Orientation Budgétaire 2019

Comité syndical du 25 février 2019

- Approbation du procès-verbal de la séance du 14 janvier 2019
- Compte administratif 2018
- Compte de gestion 2018 de la Paierie départementale
- Reprise du résultat 2018 au BP 2019
- Approbation du Budget primitif 2019
- Convention relative aux contributions financières 2019
- Contrat de Ville Provence Alpes agglomération – orchestre de quartier du Pigeonnier

Comité syndical du 1^{er} juillet 2019

- Approbation du procès-verbal de la séance du 25 février 2019
- Adaptation du tableau des cadres d'emplois du conservatoire
- Programmation artistique 2019 – 2020
- Recrutement d'un vacataire

Comité syndical du 26 novembre 2019

- Approbation du procès-verbal de la séance du 1/07/2019
- Décision modificative n° 1
- Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement pour le BP 2020
- Adaptation du tableau des cadres d'emplois du conservatoire
- Mise en place d'une billetterie pour l'opéra-ballet Les Indes Galantes
- Demande de subvention 2020 au titre du contrat de ville DLVA – Au chœur des Plantiers
- Demande de subvention 2020 au titre du contrats de ville P2A – Orchestre de quartier
- Demande de subvention 2020 auprès de l'Etat

COMITE SYNDICAL du 14 janvier 2019

Le lundi 14 janvier 2019 à 15 heures, dûment convoqué par lettre individuelle en date du 27 décembre 2018, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire s'est assemblé en session ordinaire sous la présidence de la Présidente, au siège du Syndicat Mixte, dont les portes étaient ouvertes au public.

Etaient présents :

Madame Brigitte REYNAUD, Présidente du Syndicat Mixte de Gestion ;
Monsieur Robert LAURENTI, représentant de Durance Luberon Verdon Agglomération, 1^{er} Vice-Président du Syndicat mixte ;
Madame Clotilde BERKI, Vice-Présidente du Conseil départemental ;
Madame Isabelle MORINEAUD, Vice-Présidente du Conseil départemental ;
Madame Nathalie PONCE-GASSIER, Vice-Présidente du Conseil départemental ;

Assistaient également à la séance :

Monsieur Eric DOUCET Directeur général
Madame Christine JOLY, directrice administrative
Monsieur Benoît PAILLARD, Directeur pédagogique et artistique adjoint
Monsieur Yves CLAUDET, Directeur général adjoint des services de DLVA
Madame Vanessa CHARLES, responsable du service culturel du Conseil départemental

Etaient absents excusés :

Madame Sylvie AILLAUD, représentant Provence Alpes Agglomération,
Monsieur Pascal ANTIQ, Vice-président de Durance Luberon Verdon Agglomération.
Monsieur Claude FIAERT, Vice-Président de Provence Alpes Agglomération. 2^{ème} Vice-Président du Syndicat mixte.
Madame Violette RENAUX, Payeuse départementale

Approbation du procès-verbal du comité syndical du 17/12/20218

Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »



Procès-verbal Comité syndical du 17 décembre 2018



Le lundi 17 décembre 2018, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du conservatoire dûment convoqué par courrier du 15 novembre 2018, s'est réuni en session ordinaire à 14 heures 30 sous la présidence de la Présidente, au siège du Syndicat Mixte, dont les portes étaient ouvertes au public.

Etaient présents :

Madame Brigitte REYNAUD, Présidente du Syndicat Mixte de Gestion
Monsieur Robert LAURENTI, représentant de Durance Luberon Verdon agglomération, 1^{er} Vice-Président du Syndicat mixte
Monsieur Claude FIAERT, Vice-Président Provence Alpes agglomération délégué à la Culture, 2^{ème} Vice-Président du Syndicat mixte
Madame Isabelle MORINEAUD, Vice-Présidente du Conseil départemental
Madame Clotilde BERKI, Vice-Présidente du Conseil départemental
Madame Nathalie PONCE-GASSIER, Vice-Présidente du Conseil départemental

Assistaient également à la séance :

Monsieur Eric DOUCET Directeur général
Madame Christine JOLY, Directrice administrative
Monsieur Benoît PAILLARD, Directeur pédagogique et artistique adjoint
Monsieur Yves CLAUDET, Directeur général des services adjoint DLVA
Monsieur François MONIN, Directeur général adjoint du Conseil départemental
Madame Vanessa CHARLES, Responsable du service culturel du Conseil départemental

Etaient absents excusés :

Madame Sylvie AILLAUD, représentante de Provence Alpes agglomération
Monsieur Pascal ANTIQ, Vice-Président de Durance Luberon Verdon agglomération délégué à la Culture

Ordre du jour

Points pour avis

Approbation du procès-verbal de la séance du 5 novembre 2018
Décision Modificative n° 1
Demande de subvention 2019 au titre du dispositif INSTRUMENTARIUM de la Région
Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement pour le BP 2019
Modification du tableau des cadres d'emplois
Demande de subvention 2019 au titre du contrat de ville de DLVA
Demande de remboursement d'un droit d'inscription

Point pour information

Transfert de la section de fonctionnement vers la section d'investissement de 17 000 € pour le BP 2019
Maîtrise d'ouvrage des bâtiments du conservatoire
Elections professionnelles du 6/12/2018



Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14 heures 30.

Points pour avis

Approbation du procès-verbal de la séance du 5 novembre 2018

Le procès-verbal est soumis à l'approbation des élus.

Adopté à l'unanimité

Décision Modificative n° 1

Les différents éléments d'ajustement des crédits augmentent la section de fonctionnement. de 10 000 €. L'augmentation du 011 est rendue nécessaire par la progression de certains comptes et plus particulièrement le compte des télécommunications. Une hausse de 3 000 € a été constatée par rapport à l'année précédente et est le résultat d'une erreur de facturation. Orange régularisera cette somme sur les factures 2019.

Clotilde BERKI souhaite savoir si cette régularisation pourrait intervenir sur l'année 2018.

La Présidente répond qu'à partir du moment où le compte administratif 2018 est arrêté, il n'est plus possible d'intégrer des montants qui seront perçus sur des factures 2019.

Christine JOLY précise que la procédure de règlement d'ORANGE s'effectue sous forme de régularisation sur des factures à venir. Si ORANGE avait procédé sous forme d'un remboursement, celui-ci aurait pu effectivement être enregistré sur l'année 2018.

Il est précisé que le transfert de 18 072 € du 012 vers le 011 est rendu possible par une diminution de la masse salariale.

Le montant de 10 000 € supplémentaire résulte de l'augmentation de la subvention de la DRAC qui avait été inscrite au BP à hauteur de 110 000 € et fait l'objet d'un ajustement des recettes de fonctionnement. En dépenses, ce montant est inscrit au compte 6185 qui englobe les factures de la programmation artistique. Il est rappelé que la notification de ce montant supplémentaire de la DRAC est fléchi sur un projet de chant choral. Ce projet de chant choral « Génération jazz 2 » sera produit au mois de juin 2019. Des factures ont commencé à être réglées dès le mois de septembre 2018.

Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »

Eric DOUCET indique également que le compte 6283 qui concerne les frais de nettoyage est également proposé en augmentation. Pour rappel, suite à la démission d'un agent technique chargé de l'entretien des locaux de Digne-les-Bains, il a été décidé de recourir à une entreprise de nettoyage. Cette décision faisait suite au compte-rendu de l'audit diligenté par les financeurs du conservatoire en 2015 qui préconisait d'ici 2020 une mutualisation de certaines missions avec les agglos, administratives et d'entretien.

La Présidente soumet les propositions de la DM1 au vote des élus.

Adoptée à l'unanimité

Demande de subvention 2019 au titre du dispositif INSTRUMENTARIUM de la Région

Il est proposé de déposer une demande de subvention auprès de la Région sur un programme d'acquisition d'instruments qui s'établit sur deux années. Le montant global est de 98 957.72 € TTC réparti sur deux années à hauteur de :

- 50 424.86 € TTC en 2019

- 48 532.86 € TTC en 2020

Le montant de subvention sollicité est estimé à 49 478.85 €.

Il est précisé que les acquisitions se feront en fonction de la disponibilité des crédits d'investissement c'est-à-dire de la perception des recettes attendues.

Dans le récapitulatif des acquisitions sur deux années, il est précisé la destination des instruments pour une meilleure lisibilité du programme. Il est noté que le conservatoire souhaite mettre en place un secteur de musique assistée par ordinateur pour compléter les enseignements instrumentaux avec la nécessité d'acquérir un matériel spécifique.

Benoît PAILLARD indique que la MAO permet une approche à la création et à la composition musicale pour les élèves qui fait partie du cursus de musique actuelle. Dans les recommandations du Ministère, il y a une partie sur la création et le développement de nouveaux supports à la fois sur des fins d'utilisation musicale de la pratique informatique et sur la pratique d'enregistrement et de monitoring. La MAO sera mise en œuvre à partir du printemps avec un intervenant extérieur sous forme de stages. Un partenariat avec le théâtre Durance est également prévu pour l'utilisation du studio d'enregistrement qui est équipé d'un outil de haut niveau qui serait mis à disposition du formateur et des élèves du conservatoire.

Dans le cadre des orchestres de quartier, il est précisé qu'au-delà de la poursuite de l'action sur le quartier du Pigeonnier à Digne les Bains, un nouveau projet démarrera en janvier 2019 avec l'école des Plantiers à Manosque. Des instruments sont nécessaires pour mener ces deux actions.

La Présidente fait remarquer que le financement « Politique de la Ville » de l'orchestre du Pigeonnier devrait cesser en 2019 mais que l'orchestre de quartier sera poursuivi.

La Présidente soumet au vote le dossier de demande de subvention.

Adopté à l'unanimité

Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement pour le BP 2019

Afin de pouvoir démarrer des acquisitions d'instruments dès le mois de janvier 2019, avant le vote du BP 2019 prévu début mars, rendues nécessaires pour le commencement de certaines actions en début d'année, il est nécessaire de procéder à une autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement.

Ces dépenses d'investissement font partie du programme d'acquisition d'instruments précédemment détaillé. Elles sont listées pour un montant de 21 446 € TTC légèrement inférieur au maximum autorisé de 25 % du budget d'investissement 2018.

Concernant les acquisitions pour la MAO, la question est posée sur les logiciels à savoir si on est sur de la location ou de l'acquisition.

Christine JOLY indique les devis fournis ne font pas état de location mais d'acquisition de logiciels.

La Présidente soumet l'autorisation au vote.

Adoptée à l'unanimité

Modification du tableau des cadres d'emplois

Le départ à la retraite d'un enseignant est prévu au 1^{er} janvier 2019. Cet enseignant occupe un poste de PEA à temps complet. Afin de pourvoir à son remplacement, il est proposé de créer un poste dans le cadre d'emploi des assistants d'enseignement artistique à 12 heures, temps d'enseignement correspondant à l'effectif élèves enregistré à ce jour. Il est également envisagé que cet enseignant intervienne dans les orchestres de quartier de Digne-les-Bains et Manosque.

Eric Doucet indique que par souci de prudence, il a été décidé que le contrat du remplaçant serait conclu jusqu'en juin 2019. En mai 2019, le poste sera ouvert au recrutement. Un jury examinera les candidatures. On suppose que les classes se rempliront rapidement et à ce moment-là une proposition d'augmentation du temps d'enseignement sera présentée aux élus.

La Présidente soumet au vote la modification du tableau des cadres d'emplois.

Adoptée à l'unanimité

Demande de subvention 2019 au titre du contrat de ville de DLVA

Il est proposé de déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre du Contrat de ville de DLVA. Le projet concerne trois actions auprès de l'école des Plantiers à Manosque s'articulant autour de l'initiation à la danse, d'un orchestre de quartier et du chant choral.

Le projet est estimé à 21 420 € pour 2019, montant qui intègre l'acquisition d'instruments. Le montant de 7 516 € concernant l'achat d'instruments constitue le reste à charge pour le conservatoire une fois la déduction de 60 % de subvention régionale réalisée (cf. dispositif INSTRUMENTARIUM).

Eric DOUCET indique que ce projet répond à un souci d'équilibre au niveau des territoires de Manosque et Digne-les-Bains en termes d'interventions. Les actions se mettront progressivement en place, à partir de janvier pour la danse, avril pour l'orchestre de quartier et septembre pour le chant choral. En partenariat avec les professeurs des écoles, des sorties seront organisées au théâtre de l'Odéon à Marseille, au théâtre Durance, à Jean le Bleu.

Christine JOLY indique que le plan de répartition financière entre les contributeurs indiqué dans le rapport est une estimation compte tenu que les décisions appartiennent aux organismes. A noter que la CAF s'est déjà positionnée sur une intervention à hauteur de 2 000 €.

Claude FIAERT indique que l'orchestre de quartier du Pigeonnier est une belle action d'autant plus qu'elle s'inscrit sur la durée. Cependant, de nombreux projets très intéressants remontent du territoire sur une enveloppe financière non extensible.

Christine JOLY répond qu'il a été décidé que cette action sera reconduite, même sans financement spécifique car elle s'inscrit également dans le partenariat avec l'Education nationale tel que préconisé par la DRAC. Si l'action ne s'inscrit plus dans le contrat de ville, elle peut également s'orienter vers une autre école du territoire.

Benoît PAILLARD rappelle que l'orchestre de quartier est conditionné à une inscription dans le projet d'école. Cette année, les élèves suivent les cours au conservatoire à la différence des années précédentes où les enseignants se rendaient au Pigeonnier. A noter que des élèves et parents de l'ODQ se sont inscrits au conservatoire.

Eric Doucet indique que l'inauguration de l'action des Plantiers prise en charge par DLVA est fixée au 26 février 2019 à 17 heures.

La Présidente soumet au vote la demande de subvention.

Adoptée à l'unanimité

Demande de remboursement d'un droit d'inscription

La demande de remboursement des droits d'inscriptions de trois enfants est motivée par une décision de justice qui confie leur garde à leur mère domiciliée à Londres à partir du mois d'octobre 2018. Le père a réglé l'intégralité des droits pour un montant de 569 €. Compte-tenu que les enfants ont suivi les cours pendant tout juste un mois, deux options sont possibles : le remboursement de la totalité ou de proratiser sur 10 mois qui correspondrait à un montant de 512.10 €.

Isabelle MORINEAUD estime que par principe il serait plus opportun de proratiser le remboursement.

Christine JOLY indique que le règlement des droits d'inscription prévoit le remboursement proratisé sur les situations de mutation et médicale. Elle indique également que pour les disciplines suivies par les enfants – piano, clarinette, violon – des listes d'attente sont réalisées chaque année et que ces trois déflections seront vite compensées, d'autant plus qu'elles interviennent en début d'année scolaire.

La Présidente indique qu'il n'est pas fait état d'un montant de réclamation dans le courrier du père.

La Présidente soumet au vote le montant de remboursement proratisé à 512,10 €.

Adopté à l'unanimité

Points pour information

Transfert de la section de fonctionnement vers la section d'investissement de 17 000 € pour le BP 2019

Dans le cadre de la préparation budgétaire 2019, il est nécessaire de recueillir l'avis des élus sur le transfert de 17 000 € du fonctionnement vers l'investissement. Les recettes d'investissement enregistrées sont uniquement sur la base des investissements réalisés : amortissements, FCTVA, subvention régionale. Ce transfert exceptionnel ne concernera que 2019 car d'ici la fin de cette année, les subventions ou compensations escomptées seront enregistrées et permettront ensuite de satisfaire à la 2^{ème} tranche d'acquisitions en 2020. Il est indiqué le prélèvement sur le fonctionnement est rendu possible par une diminution de la masse salariale qui devrait se traduire par une présentation budgétaire en diminution par rapport à 2018.

Les élus acceptent cette proposition que sera reprise dans le BP 2019.

Maîtrise d'ouvrage des bâtiments du conservatoire

Suite à l'arrêt de la prise en charge de la maîtrise d'ouvrage du bâtiment principal de Digne-les-Bains à compter du 31/12/2018, il semble nécessaire de faire un point sur les bâtiments afin d'harmoniser la prise en charge des trois propriétaires : DLVA, Commune de Digne-les-Bains (bâtiment 17, rue de l'Ancienne Mairie) et Département (annexe de danse et théâtre à Digne-les-Bains).

L'arrêt de la prise en charge des bâtiments par le Département a fait l'objet de discussions et les modalités ont été fixées lors de la modification des statuts en mars 2017.

Pour rappel, en 2014 la convention avec la commune de Manosque a été déclarée caduque pour la réalisation d'importants travaux sur le bâtiment par la DLVA.

Claude FIAERT indique que la propriété du bâtiment principal n'a pas été transférée à l'agglomération et que pour l'instant ce n'est pas à l'ordre du jour. A compter du 1/01/2019, la P2A assumera les travaux d'entretien courant du bâtiment ainsi que les contrats de maintenance. Dans le courant de l'année 2019, une convention tripartite entre la Commune, la P2A et le syndicat mixte devrait être conclue.

François Monin indique qu'il y a une différence notable entre les antennes de Digne-les-Bains et Manosque. Pour Manosque, le bâtiment a été mis en conformité pour répondre aux règles

d'accessibilité alors que pour Digne-les-Bains, il y a une impossibilité technique de mise aux normes.

Christine JOLY indique que pour l'instant, il n'y a pas de convention d'utilisation des locaux avec DLVA et P2A. Le département a présenté un projet de convention en assemblée délibérante de décembre 2018. Elle propose que dans le 1^{er} trimestre 2019 une réunion technique puisse réunir les 3 collectivités en charge de l'entretien afin d'harmoniser au mieux les modalités de conventionnement.

Yves Claudet indique qu'il pense qu'une uniformité de gestion des locaux serait souhaitable. D'autre part, il rappelle que dans le cadre de l'audit il a été recommandé une diminution du coût de fonctionnement de l'établissement. Or en fonction des décisions prises sur les modalités de gestion, il risque d'y avoir des incidences financières. Par exemple, si le conservatoire intervient directement sur la gestion de l'entretien courant, il serait alors nécessaire de créer un poste technique pour satisfaire à cette mission. Les seules orientations clairement définies et acceptées par les Présidents des 4 collectivités et les élus du comité syndical sont celles de l'audit à savoir la diminution du coût de fonctionnement.

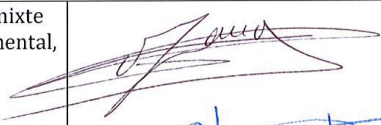


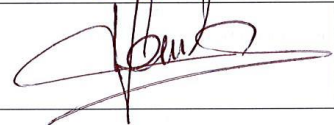
Tout le monde est d'accord sur le principe d'une réunion technique mise en place dans le courant du 1^{er} trimestre 2019.

Elections professionnelles du 6/12/2018

Les résultats des élections sont présentée.

Isabelle MORINEAUD assurera la suppléance de la Présidence du comité technique et du CHSCT en cas d'empêchement de Brigitte REYNAUD.

La séance est clôturée à 16 heures 30.

Brigitte REYNAUD, Présidente du syndicat mixte Vice-Présidente du Conseil départemental, déléguée à la culture	
Robert LAURENTI, 1 ^{er} Vice-Président du syndicat, Représentant DLVA	
Claude FIAET, 2 ^{ème} Vice-Président du syndicat mixte, Représentant P2A	
Isabelle MORINEAUD, Vice-Présidente du Conseil départemental	
Nathalie PONCE-GASSIER, Vice-Présidente du Conseil départemental	
Clotilde BERKI, Vice-Présidente du Conseil départemental	

Délibération n° D-2019 - 01

OBJET : Débat d'Orientations Budgétaires 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des syndicats mixtes,

Exposé des motifs –

La Présidente du syndicat mixte présente les orientations budgétaires pour l'année 2019.

Après en avoir délibéré,

DECIDE

D'approuver le document d'orientations budgétaires pour l'année 2019, joint en annexe.

D'autoriser la Présidente du Syndicat Mixte de Gestion à signer tous les documents afférents à ce dossier.

ADOpte A L'UNANIMITE.

Fait à Digne-les-Bains, le 14 janvier 2019.
La Présidente du syndicat mixte de gestion,
Brigitte REYNAUD.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019

Préambule

Le 1^{er} septembre 2015, les financeurs du Syndicat mixte ont décidé la mise en œuvre d'une mission d'audit portant sur la gestion de l'établissement, confiée au service du contrôle de gestion du Conseil départemental. Cette analyse a porté sur trois volets :

- les modalités de financement par les collectivités
- la politique d'inscription et les tarifs appliqués
- l'organisation de l'enseignement et des services administratifs répartis sur les deux pôles géographiques de Digne-les-Bains et Manosque

La mission d'audit a démarré le 1^{er} septembre 2015 et s'est achevée le 30 mars 2016.

Une restitution des recommandations de l'audit a été réalisée lors d'une réunion, le 17 novembre 2016, auprès des Présidents des collectivités, membres statutaires du Conservatoire et le 9 janvier 2016 auprès des élus du Comité syndical.

Afin de maintenir la pérennité de l'établissement, la mise en œuvre d'un plan d'actions d'ici 2020 a été validé par les Présidents. Les trois volets se déclinent sur les champs suivants :

1. Développer les recettes

- Mise en œuvre d'une comptabilité analytique
- Proposition d'une tarification plus juste augmentant les recettes
- Développement de l'activité

2. Réduire les dépenses

- Conserver un label départemental
- Poursuivre l'adaptation de l'effectif pédagogique
- Redimensionner l'effectif administratif
- Maîtriser les dépenses de programmation artistique et de jurys

3. Revoir la contribution des financeurs : Etat, Département, Agglomérations

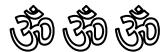
Le 29 janvier 2018, une présentation du bilan d'étape du suivi des préconisations a été réalisée auprès des élus du Comité syndical faisant ressortir les éléments suivants :

- un taux de réalisation des préconisations de 60 %
- un taux des préconisations en cours de réalisation de 30 %
- un taux de non réalisation de 10%

Cahier des charges du Ministère de la Culture 2016 –

Le renouvellement du classement du Conservatoire a été acté par le Ministère en 2016. Le maintien du classement dans les années à venir doit répondre aux 4 axes qui conditionnent l'attribution des aides de l'Etat aux conservatoires classés sur la base de leur projet d'établissement :

- Mettre en œuvre une tarification sociale
- Favoriser le renouvellement des pratiques pédagogiques
- Accompagner la diversification de l'offre artistique
- Encourager le développement des réseaux et des partenariats



Les orientations budgétaires 2019 s'attachent à respecter les préconisations de l'audit et les recommandations du rapport d'évaluation 2016 du Ministère de la Culture. Les deux rapports se contredisent parfois sur les coûts de fonctionnement. L'objectif de l'audit est de réduire le coût de fonctionnement dont l'une des pistes est l'adaptation de l'effectif pédagogique. Le Ministère, quant à lui, préconise le maintien d'une structuration des cadres d'emplois au sein de l'équipe pédagogique – nombre de professeurs et nombre d'assistants par département – qui répondent aux critères d'un établissement classé. Il préconise également un accompagnement musical dans les disciplines de danse qui n'existe pas aujourd'hui.

Le Budget Primitif 2019 s'inscrira volontairement dans une démarche de diminution des dépenses et une augmentation des recettes propres tout en veillant au respect du cahier des charges du Ministère.

Dépenses de fonctionnement

Tout en poursuivant les efforts de rigueur dans la gestion du Conservatoire et en maintenant un service public de qualité, les dépenses réelles de fonctionnement devront continuer à diminuer dans l'année 2019.

Chapitre 011 – les charges à caractère général

6185 – Frais de colloques et de séminaires

Ce compte concerne le règlement des factures de la programmation artistique et sera présenté en augmentation par rapport à 2018. La DRAC a notifié un montant de subvention de 120 000 € en 2018 soit 10 000 € supplémentaires par rapport à 2017. Le montant supplémentaire de 10 000 € est fléché sur un projet de chant choral. Afin de répondre à cette demande, le conservatoire initie un projet « Génération jazz 2 » qui sera produit en mai et juin 2019 dont l'enveloppe financière est estimée à 10 000 €.

6251 – Voyages et déplacements

La consommation des crédits depuis 2011 enregistre une diminution constante. La rationalisation des cours et des interventions en milieu scolaire a permis cette baisse.

Une nouvelle modalité de remboursement est appliquée depuis le mois de septembre 2017 et impactera l'année 2019 : le conservatoire prendra en charge la réalité des frais engagés par l'agent. Le remboursement sera calculé à partir du lieu de départ ou d'arrivée et non plus uniquement de la résidence administrative. Cette modalité concerne un nombre peu élevé d'agents mais participe de l'effort de rationalisation des frais de déplacements demandé dans le cadre de l'audit.

L'effort de maîtrise des dépenses à caractère général entrepris depuis plusieurs années sera maintenu pour l'année 2019. Il est à noter que ce chapitre prend en compte :

- un transfert de dépenses du 012 vers le 011 : suite à la démission d'un adjoint technique titulaire, le conservatoire a décidé de recourir à une entreprise de nettoyage dont les factures sont enregistrées sur le 011 (compte 6283).

- les modalités de l'engagement financier de l'Etat qui depuis quelques années conditionne son soutien à des projets artistiques ciblés (chant choral, partenariat avec l'Education nationale).

Chapitre 012 – les charges de personnel

L'augmentation des cotisations patronales, les effets du Protocole des Parcours Professionnels, des Carrières et des Rémunérations (revalorisation des grilles indiciaires des catégories C et B pour 2019), les effets du « glissement vieillesse technicité » de la masse salariale et la gestion des postes impacteront la masse salariale.

L'adaptation de l'effectif pédagogique et le redimensionnement de l'équipe administrative entrepris depuis plusieurs années et préconisés dans le cadre de l'audit devront permettre pour 2019 une diminution de la masse salariale.

Afin de répondre aux préconisations du Ministère, il est nécessaire de mettre en oeuvre pour le département danse :

- la culture chorégraphique ;
- la formation musicale du danseur ;
- l'accompagnement musical.

Le conservatoire aura recours au recrutement d'intervenants ponctuels ou à des prestations facturées ou à des indemnités horaires d'enseignement servies aux enseignants pour la réalisation de ces missions. Les montants viendront impactés, selon le mode de rémunération, les chapitres 011 et 012.

L'essor des interventions en milieu scolaire (animations, concerts, orchestres de quartier) est conditionné au règlement d'indemnités horaires d'enseignement qui impactent les charges du personnel.

Pour l'année 2019, un projet qui s'inscrit dans le contrat de ville de DLVA doit démarrer dès janvier 2019 à l'école des Plantiers. Ce projet impactera la masse salariale.

Un virement de 17 000 € de la section de fonctionnement vers la section d'investissement sera proposé lors du vote du budget afin de répondre aux besoins en matériel et instruments pour l'année 2019.

Recettes de fonctionnement

1. Engagement financier de l'Etat au niveau du fonctionnement

La participation de l'Etat à hauteur de 120 000 € versée en 2018 a enregistré une augmentation de 10 000 € par rapport aux années précédentes dont 10 000 € fléché sur un projet de chant choral.

L'objectif de conserver une participation de l'Etat à hauteur de 100 000 préconisé dans l'audit est donc dépassé de 20 %.

Pour 2019, une participation de l'Etat à hauteur de 120 000 € sera prévue prenant en compte un projet de chant choral « Génération jazz 2 » qui sera produit en mai et juin 2019.

2. Rééquilibrage des participations des trois financeurs

La modification des statuts actant le principe d'un plafond de participation annuelle du Conseil départemental à hauteur de 590 000 € a été réalisé en mars 2017.

Cet ajustement avait été préconisé par l'audit.

Pour 2019, la participation du Département à hauteur de 590 000 € sera prévue.

3. Résultat cumulé de fonctionnement

Le résultat d'excédent cumulé enregistré au 31 décembre 2018 est estimé à 170 000 €.

4. Droits d'inscriptions

Les inscriptions réalisées en septembre enregistrent une hausse à deux niveaux :

- en termes d'effectif : de 905 en 2017 à 939 en 2018
- en termes de recettes puisqu'on enregistre une augmentation estimée à 10 000 € par rapport à 2017 soit un montant au 31 décembre 2018 de 242 605 €.

En 2019, une augmentation de 6.5 % des droits d'inscriptions sera appliquée à partir de la rentrée de septembre. Une recette de 267 000 € sera inscrite au Budget primitif.

Pour rappel, l'audit préconisait une couverture des droits d'inscriptions d'au moins 15 % d'un coût de fonctionnement fixé à 1 800 000 € à l'horizon 2020.

Pour 2019, il est estimé que les droits d'inscriptions représenteront 10,7 % (9,5 % en 2018) sur un coût de fonctionnement estimé à 2 500 000 € (dépenses réelles).

5. Les participations des agglomérations

Conséquence de la diminution du coût de fonctionnement, de l'augmentation des recettes et du plafond de participation départementale fixé à 590 000 € pour 2019, le montant des participations des agglomérations seront du même ordre qu'en 2018.

Les dépenses et recettes d'investissement

Les dépenses

Le conservatoire doit poursuivre le renouvellement engagé depuis 2010 de son parc de matériel (bureautique, accessoires et instruments de musique).

Le projet des Plantiers à Manosque nécessite l'acquisition d'instruments.

Du matériel informatique sera également nécessaire pour la musique assistée par ordinateur à destination des élèves de musiques actuelles amplifiées qui devra démarrer en janvier 2019

– Acquisition d'instruments en 2019

50 422 €

– Changement du serveur informatique est programmé dans le 1^{er} semestre 2019

9 000 €

Un dossier de demande de subvention pour 2019 et 2020 a été déposé auprès des services de la Région. Les modalités d'intervention sont de 60 % du montant hors taxes plafonné à 50 000 €

Les recettes

Le résultat d'excédent cumulé au 31 décembre 2018 est estimé à 39 000 €.

Suite à la modification des statuts, les prélèvements effectués sur les montants de participation des trois financeurs permettant ainsi d'abonder les recettes d'investissement, disparaissent.

Les recettes enregistrées sont uniquement liées à l'investissement réalisé : FCTVA, subvention régionale, dotation aux amortissements des biens.

Compte tenu du montant d'acquisition d'instruments ainsi que de la nécessité de remplacer le serveur informatique, il sera proposé dans le cadre budgétaire de transférer 17 000 € de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

COMITE SYNDICAL 25 février 2019

Le lundi 25 février 2019 à 15 heures, dûment convoqué par lettre individuelle en date du 7 février 2019, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Conservatoire s'est assemblé en session ordinaire sous la présidence de la Présidente, au siège du Syndicat Mixte, dont les portes étaient ouvertes au public.

Etaient présents :

Madame Brigitte REYNAUD, Présidente du Syndicat Mixte de Gestion ;
Monsieur Robert LAURENTI, représentant de Durance Luberon Verdon Agglomération, 1^{er} Vice-Président du Syndicat mixte ;
Madame Clotilde BERKI, Vice-Présidente du Conseil départemental ;
Madame Isabelle MORINEAUD, Vice-Présidente du Conseil départemental ;
Madame Nathalie PONCE-GASSIER, Vice-Présidente du Conseil départemental ;
Monsieur Claude FIAERT, Vice-Président de Provence Alpes Agglomération. 2^{ème} Vice-Président du Syndicat mixte.

Assistaient également à la séance :

Monsieur Eric DOUCET Directeur général
Madame Christine JOLY, directrice administrative
Monsieur Benoît PAILLARD, Directeur pédagogique et artistique adjoint
Monsieur François MONIN, Directeur général adjoint du conseil départemental, en charge de la culture
Monsieur Yves CLAUDET, Directeur général adjoint des services de DLVA
Monsieur Denis BOUDIN, Directeur général des services de Provence-Alpes agglomération
Madame Violette RENAUX, Payeuse départementale

Etaient absents excusés :

Madame Sylvie AILLAUD, représentant Provence Alpes Agglomération,
Monsieur Pascal ANTIQ, Vice-président de Durance Luberon Verdon Agglomération.

Approbation du procès-verbal du comité syndical du 14/01/2019

Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »



Procès-verbal Comité syndical du 14 janvier 2019



Le lundi 14 janvier 2019, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du conservatoire dûment convoqué par courrier du 27 décembre 2018, s'est réuni en session ordinaire à 15 heures sous la présidence de la Présidente, au siège du Syndicat Mixte, dont les portes étaient ouvertes au public.

Etaient présents :

Madame Brigitte REYNAUD, Présidente du Syndicat Mixte de Gestion
Monsieur Robert LAURENTI, représentant de Durance Luberon Verdon agglomération, 1^{er} Vice-Président du Syndicat mixte
Madame Isabelle MORINEAUD, Vice-Présidente du Conseil départemental
Madame Clotilde BERKI, Vice-Présidente du Conseil départemental
Madame Nathalie PONCE-GASSIER, Vice-Présidente du Conseil départemental

Assistaient également à la séance :

Monsieur Eric DOUCET Directeur général
Madame Christine JOLY, Directrice administrative
Monsieur Benoît PAILLARD, Directeur pédagogique et artistique adjoint
Monsieur Yves CLAUDET, Directeur général des services adjoint DLVA
Monsieur François MONIN, Directeur général adjoint du Conseil départemental
Madame Vanessa CHARLES, Responsable du service culturel du Conseil départemental

Etaient absents excusés :

Madame Sylvie AILLAUD, représentante de Provence Alpes agglomération
Monsieur Pascal ANTIQ, Vice-Président de Durance Luberon Verdon agglomération délégué à la Culture
Monsieur Claude FIAERT, Vice-Président Provence Alpes agglomération délégué à la Culture, 2^{ème} Vice-Président du Syndicat mixte

Ordre du jour

Points pour avis

Approbation du procès-verbal de la séance du 17 décembre 2018
Débat d'orientation budgétaire 2019



Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 15 heures.

Points pour avis

Approbation du procès-verbal de la séance du 17 décembre 2018
Le procès-verbal est soumis à l'approbation des élus.

Adopté à l'unanimité

Débat d'orientation budgétaire 2019

En préambule des orientations, sont rappelées les recommandations de l'audit du Département et du rapport d'inspection du Ministère diligentés en 2016.

Christine JOLY indique qu'un bilan d'étape de l'audit pour l'année 2018 sera réalisé soit lors du vote du budget soit au printemps.

Brigitte REYNAUD indique que le fonctionnement administratif du conservatoire est basé sur un directeur général à Manosque et un directeur adjoint à Digne les Bains. Elle indique que le fonctionnement peut évoluer différemment lors du départ à la retraite du directeur général. Elle précise que ces deux directeurs occupent également des fonctions d'enseignement et qu'il risque d'être compliqué de réduire à un seul directeur pour les deux antennes, c'est donc une discussion à avoir entre élus.

Christine JOLY rappelle les préconisations du rapport du ministère en 2008 qui avait souligné certains problèmes de fonctionnement au niveau de la direction du conservatoire. A ce moment-là, l'équipe de direction était composée de deux agents : un directeur pédagogique et une directrice administrative positionnés tous les deux sur l'antenne de Digne les Bains. Lors du changement d'équipe de direction en 2010, est apparue la nécessité d'une structuration avec un directeur général et un directeur adjoint positionnés sur chaque antenne.

Vanessa CHARLES indique que la spécificité d'un territoire peut nécessiter ce type de fonctionnement.

Yves CLAUDET explique que la mutualisation préconisée dans l'audit de 2016 s'entend plus au niveau des fonctions de gestion administrative et comptable et qu'elle sous-tend un engagement des trois membres statutaires pour un transfert d'une partie des missions administratives au sein des services de leurs collectivités respectives. Le diagnostic de l'audit a été présenté aux Présidents des trois collectivités. Depuis, il n'y a pas eu de réunion permettant de faire un point sur l'atteignabilité des objectifs fixés. Jusqu'à présent, les participations des financeurs ont diminué mais l'établissement est très loin de l'objectif fixé concernant le coût de fonctionnement à atteindre d'ici 2020. Comme tout audit, des recommandations peuvent être invalidées dans le temps car en contradiction avec les préconisations du Ministère, absence de corrélation avec la réalité du fonctionnement sur deux antennes ou encore n'ayant pas soulevé certaines questions telles que la prise en charge des bâtiments. Le transfert de missions vers les trois collectivités peut également se heurter aux contraintes financières de chacune d'entre elles.

Vanessa CHARLES propose une réunion technique sur le suivi de l'audit avec les partenaires.

Les orientations budgétaires pour l'année 2019 sont présentées.

Les dépenses de fonctionnement devraient enregistrées une diminution en 2019 et plus particulièrement la masse salariale.

Comme chaque année, des propositions de gestion de postes seront soumises lors du vote du budget. Il s'agit essentiellement de départs à la retraite et de remplacements toujours dans un souci de qualité d'enseignement et de maîtrise des coûts salariaux.

Eric Doucet indique que des concours de professeurs dans différentes disciplines seront organisés dans l'année. Plusieurs enseignants se sont déjà positionnés sur ces concours. Sans doute, certains réussiront et demanderont leur intégration dans le cadre d'emploi. Outre l'aspect financier essentiel, il rappelle que la labellisation CRD par le Ministère est conditionnée à une structuration de l'effectif pédagogique plus précisément à une répartition entre catégories A et B à respecter.

Christine JOLY indique qu'il sera fait un point à l'automne sur les réussites aux concours.

Concernant les recettes de fonctionnement, il est espéré que la participation de l'Etat reste à 120 000 € sachant que 10 000 € sont fléchés sur un projet de chant choral.

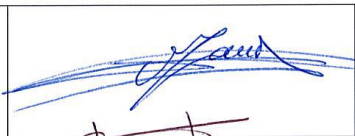
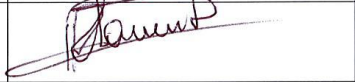
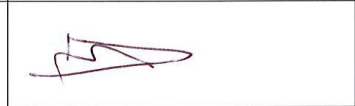


Eric Doucet indique que ce projet sera diffusé sur Digne-les-Bains, Château-Arnoux et Manosque. Les participations des agglos devraient être présentées en diminution par rapport à l'année précédente.

Les droits d'inscriptions seront augmentés de 6,5 % à la rentrée de septembre 2019.

La section d'investissement est composée essentiellement en dépenses par le programme d'acquisition d'instruments.

Il est pris acte de déroulement du débat d'orientation budgétaire 2019.

La séance est clôturée à 16 heures 30.

Brigitte REYNAUD, Présidente du syndicat mixte Vice-Présidente du Conseil départemental, déléguée à la culture	
Robert LAURENTI, 1 ^{er} Vice-Président du syndicat, Représentant DLVA	
Isabelle MORINEAUD, Vice-Présidente du Conseil départemental	
Nathalie PONCE-GASSIER, Vice-Présidente du Conseil départemental	
Clotilde BERKI, Vice-Présidente du Conseil départemental	

Délibération n° D-2019-02

OBJET : Approbation du compte administratif 2018

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux syndicats mixtes,

Vu les statuts du Syndicat mixte de gestion du Conservatoire à rayonnement départemental « Olivier Messiaen »,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des syndicats mixtes,

Exposé des motifs –

Le 1^{er} Vice-Président présente les principaux éléments du compte administratif pour l'exercice 2018 retracés de la manière suivante :

▪ ***pour la section de fonctionnement***

En recettes, le montant total s'élève à2 412 760,41 €

En dépenses, le montant total s'élève à2 461 911,99 €

Pour 2018, on enregistre un résultat de clôture cumulé de.....168 687,71 €

▪ ***pour la section d'investissement***

En recettes, le montant total s'élève à 71 360,21 €

En dépenses, le montant total s'élève à 81 164,61 €

Pour 2018, on enregistre un résultat de clôture cumulé de 39 743,27 €

Après en avoir délibéré,

DECIDE

D'approuver le compte administratif 2018, joint en annexe, qui est en tout point identique au compte de gestion 2018 de la Paierie Départementale ;

D'autoriser la Présidente du Syndicat mixte de gestion à signer tous les documents afférents à ce dossier.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour	6
Contre	0
Abstention	0

Fait à Digne-les-Bains le 25 février 2019.
La Présidente du syndicat mixte de gestion,
Brigitte REYNAUD.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

SMG CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL O.MESSIAEN

Numéro SIRET : **25040086800023**

POSTE COMPTABLE : **PAIERIE DEPARTEMENTALE**

M14

COMPTE ADMINISTRATIF

voté par nature

BUDGET : Budget Conservatoire Rayonnement Départemental "Olivier Messian"

ANNEE 2018

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	2 461 911,99	G	2 412 760,41
	Section d'investissement	B	81 164,61	H	71 360,21
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE 2017	Report en section de fonctionnement (002)	C		I	217 839,29
			(si déficit)		(si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D		J	49 547,67
			(si déficit)		(si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)			2 543 076,60		2 751 507,58
		= A+B+C+D		= G+H+I+J	
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2019 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2019		0,00		0,00
		= E+F		= K+L	
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement		2 461 911,99		2 630 599,70
		= A+C+E		= G+I+K	
	Section d'investissement		81 164,61		120 907,88
		= B+D+F		= H+J+L	
	TOTAL CUMULE		2 543 076,60		2 751 507,58
		= A+B+C+D+E+F		= G+H+I+J+K+L	

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	274 639,31	222 430,11	0,00	0,00	52 209,20
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 255 943,00	2 201 808,77	0,00	0,00	54 134,23
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 000,00	626,50	0,00	0,00	373,50
Total des dépenses de gestion courante		2 531 582,31	2 424 865,38	0,00	0,00	106 716,93
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	1 290,00	140,00	0,00	0,00	1 150,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		2 532 872,31	2 425 005,38	0,00	0,00	107 866,93
023	Virement à la section d'investissement (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (2)	36 906,61	36 906,61	0,00	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		36 906,61	36 906,61	0,00	0,00	0,00
TOTAL		2 569 778,92	2 461 911,99	0,00	0,00	107 866,93
Pour information		(3) 0,00				
D002 Déficit de fonctionnement reporté de 2017						

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	40 293,07	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes div	240 000,00	252 524,34	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	2 095 000,00	2 098 000,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		2 335 000,00	2 390 817,41	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	5 003,37	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		2 335 000,00	2 395 820,78	0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (2)	16 939,63	16 939,63	0,00	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		16 939,63	16 939,63	0,00	0,00	0,00
TOTAL		2 351 939,63	2 412 760,41	0,00	0,00	0,00
Pour information		(3) 217 839,29				
R002 Excédent de fonctionnement reporté de 2017						

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté)

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	69 514,65	64 224,98	0,00	5 289,67
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		69 514,65	64 224,98	0,00	5 289,67
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		69 514,65	64 224,98	0,00	5 289,67
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	16 939,63	16 939,63	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		16 939,63	16 939,63	0,00	0,00
TOTAL		86 454,28	81 164,61	0,00	5 289,67
Pour information D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2017		(3) 0,00			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	19 110,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	6 834,60	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	25 944,60	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	8 509,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits de cessions	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	8 509,00	0,00	0,00
45..	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	34 453,60	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement (1)	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	36 906,61	36 906,61	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		36 906,61	36 906,61	0,00	0,00
TOTAL		36 906,61	71 360,21	0,00	0,00
Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté de 2017		(3) 49 547,67			

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	222 430,11	0,00	222 430,11
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 201 808,77	0,00	2 201 808,77
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	626,50	0,00	626,50
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	140,00	0,00	140,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	36 906,61	36 906,61
	Dépenses de fonctionnement - Total	2 425 005,38	36 906,61	2 461 911,99
	Pour information			0,00
	D 002 Déficit de fonctionnement reporté de 2017			0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	16 939,63	16 939,63
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	(8) 0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	64 224,98	0,00	64 224,98
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3..	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Dépenses d'investissement - Total	64 224,98	16 939,63	81 164,61
	Pour information			0,00
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de 2017			0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires ;
(2) Voir liste des opérations d'ordre ;
(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;
(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants ;
(5) Si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires ;
(6) Hors chapitres « opérations d'équipement » ;
(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV AS) ;
(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	40 293,07	0,00	40 293,07
70	Produits des services, du domaine et ventes dive	252 524,34	0,00	252 524,34
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	2 098 000,00	0,00	2 098 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits Exceptionnels	5 003,37	16 939,63	21 943,00
Recettes de fonctionnement - Total		2 395 820,78	16 939,63	2 412 760,41
Pour information				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de 2017				217 839,29

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	8 509,00	0,00	8 509,00
13	Subventions d'investissement	19 110,00	0,00	19 110,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	(8) 0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	6 834,60	0,00	6 834,60
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissements des immobilisations	0,00	36 906,61	36 906,61
45..	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3..	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement - Total		34 453,60	36 906,61	71 360,21
Pour information				
R 001 Solde d'exécution positif reporté de 2017				49 547,67

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	274 639,31	222 430,11	0,00	0,00	52 209,20
60611	Eau et assainissement	1 000,00	269,64	0,00	0,00	730,36
60612	Énergie - Électricité	43 143,02	22 200,11	0,00	0,00	20 942,91
60623	Alimentation	1 300,00	1 804,12	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	1 500,00	2 659,99	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	14 000,00	11 983,38	0,00	0,00	2 016,62
6064	Fournitures administratives	4 000,00	2 658,78	0,00	0,00	1 341,22
6065	Livres, disques, cassettes...(bibliothèques et n	500,00	2 475,72	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	1 000,00	1 790,00	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	3 000,00	2 300,00	0,00	0,00	700,00
6135	Locations mobilières	5 000,00	2 703,79	0,00	0,00	2 296,21
61558	Autres biens mobiliers	13 000,00	11 317,70	0,00	0,00	1 682,30
6156	Maintenance	12 000,00	6 917,24	0,00	0,00	5 082,76
6161	Assurance multirisques	5 000,00	4 998,38	0,00	0,00	1,62
6184	Versements à des organismes de formation	4 000,00	510,00	0,00	0,00	3 490,00
6185	Frais de colloques et séminaires	37 904,29	22 337,58	0,00	0,00	15 566,71
6188	Autres frais divers	800,00	581,20	0,00	0,00	218,80
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	900,00	841,18	0,00	0,00	58,82
6226	Honoraires	800,00	2 837,70	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	6 000,00	5 753,42	0,00	0,00	246,58
6231	Annonces et insertions	1 200,00	1 134,00	0,00	0,00	66,00
6238	Divers	1 000,00	120,80	0,00	0,00	879,20
6241	Transports de biens	800,00	417,60	0,00	0,00	382,40
6247	Transports collectifs	1 700,00	439,50	0,00	0,00	1 260,50
6251	Voyages et déplacements	69 000,00	69 319,86	0,00	0,00	0,00
6256	Missions	0,00	503,80	0,00	0,00	0,00
6257	Réceptions	700,00	288,90	0,00	0,00	411,10
6262	Frais de télécommunications	27 000,00	23 548,04	0,00	0,00	3 451,96
6283	Frais de nettoyage des locaux	15 892,00	17 270,40	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes, ...(autres organismes)	2 500,00	2 447,28	0,00	0,00	52,72
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 255 943,00	2 201 808,77	0,00	0,00	54 134,23
6218	Autre personnel extérieur	72 000,00	68 714,29	0,00	0,00	3 285,71
6331	Versement de transport	7 000,00	6 495,39	0,00	0,00	504,61
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	6 800,00	6 420,50	0,00	0,00	379,50
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	33 000,00	31 115,12	0,00	0,00	1 884,88
64111	Rémunération principale	1 112 515,00	1 133 248,15	0,00	0,00	0,00
64112	NBI, SFT et indemnité de résidence	15 300,00	17 522,20	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités	140 000,00	121 464,17	0,00	0,00	18 535,83
64131	Rémunérations	162 900,00	136 153,66	0,00	0,00	26 746,34
64138	Autres indemnités	18 000,00	24 573,99	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	241 928,00	228 040,66	0,00	0,00	13 887,34

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.
(5) Dont 675 et 676.
(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
6453	Cotisations aux caisses de retraite	370 000,00	358 950,86	0,00	0,00	11 049,14
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	11 000,00	7 602,50	0,00	0,00	3 397,50
6455	Cotisations pour assurance du personnel	38 500,00	37 049,56	0,00	0,00	1 450,44
6456	Versement au F.N.C du supplément familial	9 000,00	9 882,00	0,00	0,00	0,00
6474	Versements aux autres oeuvres sociales	12 000,00	10 250,00	0,00	0,00	1 750,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	3 000,00	3 700,32	0,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	1 500,00	40,40	0,00	0,00	1 459,60
6488	Autres charges	1 500,00	585,00	0,00	0,00	915,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 000,00	626,50	0,00	0,00	373,50
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	272,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	1 000,00	354,50	0,00	0,00	645,50
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		2 531 582,31	2 424 865,38	0,00	0,00	106 716,93
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	1 290,00	140,00	0,00	0,00	1 150,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 290,00	140,00	0,00	0,00	1 150,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement) (e)	0,00	0,00	0,00	0,00	
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		2 532 872,31	2 425 005,38	0,00	0,00	107 866,93
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sectio	36 906,61	36 906,61	0,00	0,00	0,00
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles	36 906,61	36 906,61	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		36 906,61	36 906,61	0,00	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la sectio	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		36 906,61	36 906,61	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		2 569 778,92	2 461 911,99	0,00	0,00	107 866,93
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de 2017		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2017	0,00
= Différence ICNE 2018 - ICNE 2017	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
 (2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
 (3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
 (4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.
 (5) Dont 675 et 676.
 (6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
 (7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	40 293,07	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements sur rémunérations du person	0,00	40 293,07	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes	240 000,00	252 524,34	0,00	0,00	0,00
7062	Redevances et droits des services à caractère c	240 000,00	244 432,10	0,00	0,00	0,00
70848	aux autres organismes	0,00	7 204,85	0,00	0,00	0,00
70878	par d'autres redevables	0,00	887,39	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	2 095 000,00	2 098 000,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00
747182	ETAT : DRAC Fonctionnement	120 000,00	120 000,00	0,00	0,00	0,00
7472	Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7473	Départements	590 000,00	590 000,00	0,00	0,00	0,00
747581	Communauté Agglo. Provence-Alpes	636 061,00	636 061,00	0,00	0,00	0,00
747582	Communauté Agglo. Durance Luberon Verdon	748 939,00	748 939,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+73+74+75+013)		2 335 000,00	2 390 817,41	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	5 003,37	0,00	0,00	0,00
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de	0,00	5 003,37	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		2 335 000,00	2 395 820,78	0,00	0,00	0,00
042	<i>Opérations d'ordre de transfert entre section.</i>	16 939,63	16 939,63	0,00	0,00	0,00
777	<i>Quote-part des subventions d'investissement tra</i>	16 939,63	16 939,63	0,00	0,00	0,00
043	<i>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		16 939,63	16 939,63	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		2 351 939,63	2 412 760,41	0,00	0,00	0,00
Pour information						
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de 2017		217 839,29				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2017	0,00
= Différence ICNE 2018 - ICNE 2017	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.
(4) Dont 776.
(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	immobilisations corporelles (sauf opérations)	69 514,65	64 224,98	0,00	5 289,67
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	15 000,00	11 999,16	0,00	3 000,84
2184	Mobilier	8 000,00	3 081,40	0,00	4 918,60
2188	Autres immobilisations corporelles	46 514,65	49 144,42	0,00	0,00
22	immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		69 514,65	64 224,98	0,00	5 289,67
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		69 514,65	64 224,98	0,00	5 289,67
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (4)	16 939,63	16 939,63	0,00	0,00
	Charges transférées (6)	16 939,63	16 939,63	0,00	0,00
13912	Régions	4 175,75	4 175,75	0,00	0,00
13913	Départements	7 598,76	7 598,76	0,00	0,00
139151	GFP de rattachement	5 165,12	0,00	0,00	5 165,12
139158	Autres groupements	0,00	5 165,12	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		16 939,63	16 939,63	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		86 454,28	81 164,61	0,00	5 289,67
Pour information D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2017		0,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III 53 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	19 110,00	0,00	0,00
1312	Régions	0,00	19 110,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	6 834,60	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	0,00	6 834,60	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	25 944,60	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	8 509,00	0,00	0,00
10222	F.C.T.V.A.	0,00	8 509,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	8 509,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES	0,00	34 453,60	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (3)(4)	36 906,61	36 906,61	0,00	0,00
28181	Installations générales, agencements et aménagements div.	779,44	779,44	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	5 687,41	5 687,41	0,00	0,00
28184	Mobilier	2 954,42	2 954,42	0,00	0,00
28188	Autres immobilisations corporelles	27 485,34	27 485,34	0,00	0,00
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	36 906,61	36 906,61	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	36 906,61	36 906,61	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	36 906,61	71 360,21	0,00	0,00
	Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté de 2017	49 547,67			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A3 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

Délibération n° D-2019-03

OBJET : **Approbation du compte de gestion de la paierie départementale
Exercice 2018**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux syndicats mixtes,

Vu les statuts du Syndicat mixte de gestion du Conservatoire à rayonnement départemental « Olivier Messiaen »,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des syndicats mixtes,

Considérant que le compte de gestion 2018 est strictement conforme au compte administratif 2018 ;

Entendu le rapport du 1^{er} Vice-Président ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE

D'adopter le compte de gestion pour l'exercice 2018 de la Paierie Départementale ;

ADOpte A L'UNANIMITE.

Pour	6
Contre	0
Abstention	0

Fait à Digne-les-Bains le 25 février 2019.
La Présidente du syndicat mixte de gestion,
Brigitte REYNAUD

Délibération n° D-2019 – 04

OBJET : Report du résultat de clôture de l'exercice 2018.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux syndicats mixtes,

Vu les statuts du Syndicat mixte de gestion du Conservatoire à rayonnement départemental « Olivier Messiaen »,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des syndicats mixtes,

Exposé des motifs –

La Présidente indique que le compte administratif 2018 enregistre en **fonctionnement** un résultat de clôture cumulé de **168 687,71 €** et en **investissement** un résultat de clôture cumulé de **39 743,27 €**.

La Présidente propose que l'excédent de clôture constaté soit reporté comme suit :

- 168 687,71 € en section de fonctionnement
- 39 743,27 € en section d'investissement

Après en avoir délibéré,

DECIDE

D'approuver le report du résultat de clôture cumulé du compte administratif 2018 au Budget primitif 2019 selon les modalités précitées :

- Section de fonctionnement 168 687,71 €
- Section d'investissement 39 743,27 €

D'autoriser la Présidente du Syndicat mixte de gestion à signer tous les documents afférents à ce dossier.

ADOpte A L'UNANIMITE.

Pour	6
Contre	0
Abstention	0

Fait à Digne-les-Bains, le 25 février 2019.
La Présidente du syndicat mixte de gestion,
Brigitte REYNAUD.

Délibération n° D-2018-05

OBJET : Budget Primitif 2019

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux syndicats mixtes,

Vu les statuts du Syndicat mixte de gestion du Conservatoire à rayonnement départemental « Olivier Messiaen »,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des syndicats mixtes,

Exposé des motifs –

La Présidente présente les différents éléments du Budget primitif 2019 retracés dans l'annexe ci-jointe.

Après en avoir délibéré,

DECIDE

D'approuver les montants des participations statutaires des trois collectivités inscrits au Budget 2019 en section de fonctionnement tels qu'indiqués ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Chapitre	Durance Luberon Verdon agglomération	Provence-Alpes agglomération	Conseil départemental
Montant participation	74	745 062	634 938	590 000 €

De voter le budget primitif 2019, joint en annexe, par chapitre qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

- 2 544 538,34 € pour la section de fonctionnement
- 97 832,28 € pour la section d'investissement

D'autoriser la Présidente du Syndicat mixte de gestion à signer tous les documents afférents à ce dossier.

ADOpte A L'UNANIMITE.

Pour	6
Contre	0
Abstention	0

Fait à Digne-les-Bains, le 25 février 2019.
La Présidente du syndicat mixte de gestion,

Brigitte REYNAUD.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

SMG CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL O.MESSIAEN

Numéro SIRET : 25040086800023

POSTE COMPTABLE : PAIERIE DEPARTEMENTALE

M14

BUDGET PRIMITIF

voté par nature

BUDGET : Budget Conservatoire Rayonnement Départemental "Olivier Messiaen"

ANNEE 2019

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

- I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.
 - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget cumulé de l'exercice précédent.

V - Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice 2018.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
011	Charges à caractère général	274 639,31	0,00	236 890,00		236 890,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 255 943,00	0,00	2 246 559,33		2 246 559,33
014	Atténuations de produits		0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 000,00	0,00	1 500,00		1 500,00
Total des dépenses de gestion courante		2 531 582,31	0,00	2 484 949,33		2 484 949,33
66	Charges financières		0,00	0,00		0,00
67	Charges exceptionnelles	1 290,00	0,00	1 500,00		1 500,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)			0,00		0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		2 532 872,31	0,00	2 486 449,33		2 486 449,33
023	Virement à la section d'investissement (5)			17 000,00		17 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (4)	36 906,61		41 089,01		41 089,01
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		36 906,61		58 089,01		58 089,01
TOTAL		2 569 778,92	0,00	2 544 538,34		2 544 538,34

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 544 538,34
--	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00		0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	240 000,00	0,00	267 000,00		267 000,00
73	Impôts et taxes		0,00	0,00		0,00
74	Dotations, subventions et participations	2 095 000,00	0,00	2 090 000,00		2 090 000,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00	0,00		0,00
Total des recettes de gestion courante		2 335 000,00	0,00	2 357 000,00		2 357 000,00
76	Produits financiers		0,00	0,00		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	0,00		0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		2 335 000,00	0,00	2 357 000,00		2 357 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (4)	16 939,63		18 850,63		18 850,63
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00		0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		16 939,63		18 850,63		18 850,63
TOTAL		2 351 939,63	0,00	2 375 850,63		2 375 850,63

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	168 687,71
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 544 538,34
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	39 238,38
---	------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
010	Stocks (5)		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	69 514,65	0,00	78 981,65		78 981,65
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00		0,00
Total des dépenses d'équipement		69 514,65	0,00	78 981,65		78 981,65
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00	0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)		0,00	0,00		0,00
Total des dépenses financières			0,00	0,00		0,00
45..	Total des op. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00		0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		69 514,65	0,00	78 981,65		78 981,65
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	16 939,63		18 850,63		18 850,63
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		16 939,63		18 850,63		18 850,63
TOTAL		86 454,28	0,00	97 832,28		97 832,28

+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1) 0,00

=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 97 832,28

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
010	Stocks (5)		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'équipement			0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)		0,00	0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
024	Produits de cessions		0,00	0,00		0,00
Total des recettes financières			0,00	0,00		0,00
45..	Total des op. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00		0,00
Total des recettes réelles d'investissement			0,00	0,00		0,00
021	Virement de la section de fonctionnement (4)			17 000,00		17 000,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	36 906,61		41 089,01		41 089,01
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00		0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		36 906,61		58 089,01		58 089,01
TOTAL		36 906,61	0,00	58 089,01		58 089,01

+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2) 39 743,27

=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 97 832,28

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	39 238,38
--	------------------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
011	Charges à caractère général	274 639,31	236 890,00	
60611	Eau et assainissement	1 000,00	500,00	
60612	Énergie - Électricité	43 143,02	27 000,00	
60623	Alimentation	1 300,00	1 800,00	
60631	Fournitures d'entretien	1 500,00	1 500,00	
60632	Fournitures de petit équipement	14 000,00	12 000,00	
6064	Fournitures administratives	4 000,00	3 500,00	
6065	Livres, disques, cassettes...(bibliothèques et médiathèques)	500,00	2 500,00	
611	Contrats de prestations de services	1 000,00	1 000,00	
6132	Locations immobilières	3 000,00	1 000,00	
6135	Locations mobilières	5 000,00	3 000,00	
61558	Autres biens mobiliers	13 000,00	6 000,00	
6156	Maintenance	12 000,00	12 000,00	
6161	Assurance multirisques	5 000,00	5 500,00	
6184	Versements à des organismes de formation	4 000,00	11 290,00	
6185	Frais de colloques et séminaires	37 904,29	23 000,00	
6188	Autres frais divers	800,00	800,00	
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	900,00	900,00	
6226	Honoraires	800,00	1 000,00	
6228	Divers	6 000,00	6 000,00	
6231	Annonces et insertions	1 200,00	1 200,00	
6238	Divers	1 000,00	400,00	
6241	Transports de biens	800,00	800,00	
6247	Transports collectifs	1 700,00	1 000,00	
6251	Voyages et déplacements	69 000,00	72 000,00	
6256	Missions		600,00	
6257	Réceptions	700,00	600,00	
6262	Frais de télécommunications	27 000,00	20 000,00	
6283	Frais de nettoyage des locaux	15 892,00	17 500,00	
637	Autres impôts, taxes, ...(autres organismes)	2 500,00	2 500,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 255 943,00	2 246 559,33	
6218	Autre personnel extérieur	72 000,00	72 175,33	
6331	Versement de transport	7 000,00	6 500,00	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	6 800,00	6 900,00	
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	33 000,00	32 000,00	
64111	Rémunération principale	1 112 515,00	1 095 014,00	
64112	NBI, SFT et indemnité de résidence	15 300,00	18 000,00	
64118	Autres indemnités	140 000,00	126 720,00	
64131	Rémunérations	162 900,00	196 300,00	
64138	Autres indemnités	18 000,00	24 000,00	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	241 928,00	235 000,00	
6453	Cotisations aux caisses de retraite	370 000,00	363 400,00	
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	11 000,00	8 000,00	
6455	Cotisations pour assurance du personnel	38 500,00	37 150,00	
6456	Versement au F.N.C du supplément familial	9 000,00	9 900,00	
6474	Versements aux autres oeuvres sociales	12 000,00	10 400,00	
6475	Médecine du travail, pharmacie	3 000,00	3 800,00	
6478	Autres charges sociales diverses	1 500,00	300,00	
6488	Autres charges	1 500,00	1 000,00	
014	Atténuations de produits		0,00	
65	Autres charges de gestion courante	1 000,00	1 500,00	
651	Redevances pour concessions, brevets, licences, logiciels		500,00	
65888	Autres	1 000,00	1 000,00	
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		2 531 582,31	2 484 949,33	
66	Charges financières (b)		0,00	

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
67	Charges exceptionnelles (c)	1 290,00	1 500,00	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 290,00	1 500,00	
022	Dépenses imprévues (fonctionnement) (e)		0,00	
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e	2 532 872,31	2 486 449,33	
023	Virement à la section d'investissement		17 000,00	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)(8)(9)	36 906,61	41 089,01	
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	36 906,61	41 089,01	
	TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	36 906,61	58 089,01	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctior		0,00	
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	36 906,61	58 089,01	
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	2 569 778,92	2 544 538,34	

RESTES A REALISER 2018 (11)	0,00
+	
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
=	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 544 538,34

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Cf. Modalités de vote I-B.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.
(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(11) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
013	Atténuations de charges		0,00	
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	240 000,00	267 000,00	
7062	Redevances et droits des services à caractère culturel	240 000,00	267 000,00	
73	Impôts et taxes		0,00	
74	Dotations, subventions et participations	2 095 000,00	2 090 000,00	
747182	ETAT : DRAC Fonctionnement	120 000,00	120 000,00	
7472	Régions		0,00	
7473	Départements	590 000,00	590 000,00	
747581	Communauté Agglo. Provence-Alpes	636 061,00	634 938,00	
747582	Communauté Agglo. Durance Luberon Verdon	748 939,00	745 062,00	
75	Autres produits de gestion courante		0,00	
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+74+75+013)		2 335 000,00	2 357 000,00	
76	Produits financiers (b)		0,00	
77	Produits exceptionnels (c)		0,00	
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		2 335 000,00	2 357 000,00	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)	16 939,63	18 850,63	
777	Quote-part des subventions d'investissement transférées a	16 939,63	18 850,63	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctio		0,00	
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		16 939,63	18 850,63	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		2 351 939,63	2 375 850,63	

+	
RESTES A REALISER 2018 (10)	0,00
+	
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTIPIE (10)	168 687,71
=	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 544 538,34

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) cf. Modalités de vote I-B.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf chapitre Q24 « produit des cessions d'immobilisation »).
(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(10) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)		0,00	
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)		0,00	
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	69 514,65	78 981,65	
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	15 000,00	12 271,40	
2184	Mobilier	8 000,00	11 710,25	
2188	Autres immobilisations corporelles	46 514,65	55 000,00	
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)		0,00	
23	Immobilisations en cours (hors opérations)		0,00	
Total des dépenses d'équipement		69 514,65	78 981,65	
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers			0,00	
TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE		69 514,65	78 981,65	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)	16 939,63	18 850,63	
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	16 939,63	18 850,63	
13912	Régions	4 175,75	6 086,75	
13913	Départements	7 598,76	7 598,76	
139151	GFP de rattachement	5 165,12	0,00	
139158	Autres groupements		5 165,12	
041	Opérations patrimoniales (10)		0,00	
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE		16 939,63	18 850,63	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		86 454,28	97 832,28	

RESTES A REALISER 2018 (11)	0,00
+	
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
=	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	97 832,28

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
 (2) cf. Modalités de vote, I-B.
 (3) Hors restes à réaliser.
 (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
 (5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
 (6) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
 (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.
 (8) Les comptes 15, 28, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
 (9) Aucune provision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
 (10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
 (11) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	
13	Subventions d'investissement (hors 138)		0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	
204	Subventions d'équipement versées		0,00	
21	Immobilisations corporelles		0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	
23	Immobilisations en cours		0,00	
	Total des recettes d'équipement		0,00	
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	
	TOTAL RECETTES REELLES		0,00	
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>		17 000,00	
040	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)(7)(8)</i>	36 906,61	41 089,01	
28181	<i>Installations générales, agencements et aménagements div</i>	779,44	549,85	
28183	<i>Matériel de bureau et matériel informatique</i>	5 687,41	4 801,11	
28184	<i>Mobilier</i>	2 954,42	3 262,56	
28188	<i>Autres immobilisations corporelles</i>	27 485,34	32 475,49	
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	36 906,61	58 089,01	
041	<i>Opérations patrimoniales (9)</i>		0,00	
	TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE	36 906,61	58 089,01	
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)	36 906,61	58 089,01	

+	RESTES A REALISER 2018 (10)	0,00
+		
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	39 743,27
=		
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	97 832,28

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Cf. Modalités de vote, I-B.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir annexe IV A3 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Délibération n° D–2019–06

OBJET : Convention relative aux contributions financières 2019.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux syndicats mixtes,

Vu les statuts du Syndicat mixte de gestion du Conservatoire à rayonnement départemental « Olivier Messiaen »,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des syndicats mixtes,

Exposé des motifs –

Conformément à la modification des statuts du 23 mars 2017, la Présidente indique qu'il est nécessaire de passer une convention de financement du conservatoire permettant de déterminer les montants de participations des trois financeurs conformément au budget primitif 2019 et leurs modalités de versement.

Après en avoir délibéré,

DECIDE

D'approuver la convention, jointe en annexe, déterminant le montant des contributions des trois financeurs – Durance Luberon Verdon agglomération, Provence Alpes agglomération, Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence ;

- **D'approuver** les modalités de versement des participations statutaires 2019 telles que stipulées dans l'article 13-3 des statuts modifiés le 13 mars 2017 ;

D'autoriser la Présidente du Syndicat Mixte de Gestion à signer tous les documents afférents à ce dossier.

ADOpte A L'UNANIMITE.

Pour	6
Contre	0
Abstention	0

Fait à Digne-les-Bains le 25 février 2019.
La Présidente du syndicat mixte de gestion,

Brigitte REYNAUD.



CONVENTION

Entre

Le Département des Alpes de Haute-Provence, représenté par M. René MASSETTE, son président, autorisé par délibération de la commission permanente datée du,

La Communauté d'agglomération Durance Luberon Verdon, représentée par M. Bernard JEANMET-PERALTA, son président, autorisé par délibération du Bureau du Conseil de Communauté datée du,

La Communauté d'agglomération Alpes-Provence, représentée par Mme Patricia GRANET-BRUNELLO, sa présidente, autorisée par délibération du Bureau du Conseil de Communauté datée du ;

Le Syndicat mixte du Conservatoire à rayonnement départemental, représenté par Mme Brigitte REYNAUD, sa présidente, autorisée par délibération du Comité syndical du 25 février 2019.

Il est convenu :

Article 1 : OBJET

La présente convention fait application pour l'exercice 2019 de l'article 13.3 des statuts du syndicat mixte ouvert de gestion du conservatoire d'enseignement artistique à rayonnement départemental des Alpes de Haute-Provence, qui stipulent :

« Pour les exercices 2017 à 2020, de façon à assurer une transition progressive entre le mode de financement antérieur et le nouveau mode de financement, une convention tripartite particulière règle annuellement la contribution statutaire des membres du syndicat à son budget. »

Article 2 : CONTRIBUTIONS STATUTAIRES POUR L'EXERCICE 2019

Les contributions statutaires au budget du syndicat mixte ouvert de gestion du conservatoire d'enseignement artistique à rayonnement départemental des Alpes de Haute-Provence sont arrêtées comme suit pour l'exercice 2019 :

Collectivité membre	Contribution en fonctionnement
Communauté d'agglomération Durance Luberon Verdon	745 062 €
Communauté d'agglomération de Provence-Alpes	634 938 €
Département des Alpes-de-Haute-Provence	590 000 €

Article 3 : CALENDRIER DE VERSEMENT DES PARTICIPATIONS :

Le versement des contributions statutaires sera effectué selon le calendrier suivant :

ARTICLE 3.1 : pour l'année 2019

	Durance Luberon Verdon Agglomération	Provence Alpes Agglomération	Conseil départemental
Emission mandat	Fonctionnement	Fonctionnement	Fonctionnement
7 janvier			295 000
14 janvier	187 234.75		
Semaine 9		159 015.25	
Semaine 15	185 942.42		
Semaine 20		158 640.92	
Semaine 21			295 000
Semaine 29	185 942.42		
Semaine 34		158 640.92	
Semaine 39	185 942.41		
Semaine 44		158 640.91	
Participation totale	745 062.00	634 938,00	590 000,00

ARTICLE 3.2 : pour l'année 2020

Collectivité membre	Date	Pourcentage de participation
Département des Alpes de Haute-Provence	Semaine 2	Acompte, 50% de la participation de l'année n-1
Communauté d'agglomération Durance Luberon Verdon	Semaine 3	25% de la participation de l'année n-1
Communauté d'agglomération de Provence-Alpes	Semaine 9	25% de la participation de l'année n-1
Communauté d'agglomération Durance Luberon Verdon	Semaine 15	25% de l'année en cours
Communauté d'agglomération de Provence-Alpes	Semaine 20	25% de l'année en cours
Département des Alpes de Haute-Provence	Semaine 21	Solde de l'année en cours
Communauté d'agglomération Durance Luberon Verdon	Semaine 29	25% de l'année en cours
Communauté d'agglomération de Provence-Alpes	Semaine 34	25% de l'année en cours
Communauté d'agglomération Durance Luberon Verdon	Semaine 39	Solde de l'année en cours
Communauté d'agglomération de Provence-Alpes	Semaine 44	Solde de l'année en cours

Article 4 : AUTRES DISPOSITIONS

La présente convention sera communiquée à Mme la Payeuse départementale, comptable du syndicat mixte ouvert de gestion du conservatoire d'enseignement artistique à rayonnement départemental des Alpes de Haute-Provence.

Fait à Digne en quatre originaux, le

Le Président du Conseil départemental
des Alpes de Haute-Provence,

René MASSETTE.

Le Président de la Communauté
d'agglomération Durance Luberon Verdon,

Bernard JEANMET-PERALTA.

La Présidente de la Communauté
d'agglomération Provence-Alpes,

Patricia GRANET-BRUNELLO.

La Présidente du syndicat mixte,

Brigitte REYNAUD.

Délibération n° D-2019-07

OBJET : Contrat de ville de Provence-Alpes agglomération
Orchestre à de quartier-Année 4.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux syndicats mixtes,

Vu les statuts du Syndicat mixte de gestion du Conservatoire à rayonnement départemental « Olivier Messiaen »,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des syndicats mixtes,

Exposé des motifs –

L'orchestre de quartier mis en place par le conservatoire en partenariat avec l'école du Pigeonnier à Digne-les-Bains dans le cadre du Contrat de ville entre dans sa quatrième année de fonctionnement à la rentrée prochaine.

La Présidente propose de reconduire cette action pour la rentrée de septembre 2019 dont le coût s'élève à 24 544 €.

Six enseignants qualifiés interviendront dans cette action.

Un dossier de demande subvention sera déposé auprès des financeurs sollicitant les participations de l'Etat, de la CAF et de la Communauté d'agglomération Provence-Alpes.

Après en avoir délibéré,

DECIDE

D'approuver la reconduction pour la rentrée de septembre 2019 de l'orchestre de quartier du Pigeonnier dans le cadre de la Politique de la Ville dont le coût total s'élève à 24 544 € ;

De solliciter les subventions les plus élevées auprès de l'Etat, de Durance Luberon Verdon agglomération et de la Caisse d'Allocations Familiales ;

Dit que la mise en œuvre de cette action est conditionnée à l'octroi des subventions ;

Dit que les crédits sont inscrits au budget primitif 2019 ;

D'autoriser la Présidente du Syndicat Mixte de Gestion à signer tous les documents afférents à ce dossier.

ADOpte A L'UNANIMITE.

Pour	6
Contre	0
Abstention	0

Fait à Digne-les-Bains le 25 février 2019.
La Présidente du syndicat mixte de gestion,
Brigitte REYNAUD.

COMITE SYNDICAL 1^{er} juillet 2019

Le lundi 1^{er} juillet 2019 à 15 heures, dûment convoqué par lettre individuelle en date du 5 juin 2019, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Conservatoire s'est assemblé en session ordinaire sous la présidence de la Présidente, au siège du Syndicat Mixte, dont les portes étaient ouvertes au public.

Etaient présents :

Madame Brigitte REYNAUD, Présidente du Syndicat Mixte de Gestion ;
Monsieur Robert LAURENTI, représentant de Durance Luberon Verdon Agglomération, 1^{er} Vice-Président du Syndicat mixte ;
Madame Clotilde BERKI, Vice-Présidente du Conseil départemental ;
Madame Isabelle MORINEAUD, Vice-Présidente du Conseil départemental ;
Madame Nathalie PONCE-GASSIER, Vice-Présidente du Conseil départemental ;
Monsieur Claude FIAERT, Vice-Président de Provence Alpes Agglomération. 2^{ème} Vice-Président du Syndicat mixte.

Assistaient également à la séance :

Monsieur Eric DOUCET Directeur général
Madame Christine JOLY, directrice administrative
Monsieur Benoît PAILLARD, Directeur pédagogique et artistique adjoint
Madame Vanessa CHARLES, Directrice de la culture du conseil départemental
Monsieur Yves CLAUDET, Directeur général adjoint des services de DLVA

Etaient absents excusés :

Madame Sylvie AILLAUD, représentant Provence Alpes Agglomération,
Madame Nathalie PONCE-GASSIER, Vice-Présidente du Conseil départemental ;
Monsieur Pascal ANTIQ, Vice-président de Durance Luberon Verdon Agglomération.

Approbation du procès-verbal du comité syndical du 25/02/2019

Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »



Procès-verbal Comité syndical du 25 février 2019



Le lundi 25 février 2019, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du conservatoire dûment convoqué par courrier du 7 février 2019, s'est réuni en session ordinaire à 15 heures sous la présidence de la Présidente, au siège du Syndicat Mixte, dont les portes étaient ouvertes au public.

Etaient présents :

Madame Brigitte REYNAUD, Présidente du Syndicat Mixte de Gestion
Monsieur Robert LAURENTI, représentant de Durance Luberon Verdon agglomération, 1^{er} Vice-Président du Syndicat mixte
Madame Isabelle MORINEAUD, Vice-Présidente du Conseil départemental
Madame Clotilde BERKI, Vice-Présidente du Conseil départemental
Madame Nathalie PONCE-GASSIER, Vice-Présidente du Conseil départemental
Monsieur Claude FIAERT, Vice-Président Provence Alpes agglomération délégué à la Culture, 2^{ème} Vice-Président du Syndicat mixte

Assistaient également à la séance :

Monsieur Eric DOUCET Directeur général
Madame Christine JOLY, Directrice administrative
Monsieur Benoît PAILLARD, Directeur pédagogique et artistique adjoint
Monsieur Yves CLAUDET, Directeur général des services adjoint DLVA
Madame Vanessa CHARLES, Responsable du service culturel du Conseil départemental

Etaient absents excusés :

Madame Sylvie AILLAUD, représentante de Provence Alpes agglomération
Monsieur Pascal ANTIQ, Vice-Président de Durance Luberon Verdon agglomération délégué à la Culture

Ordre du jour

Points pour avis

Approbation du procès-verbal de la séance du 14 janvier 2019
Compte administratif 2018
Compte de gestion 2018 de la Paierie départementale
Reprise du résultat 2018 au BP 2019
Approbation du Budget primitif 2019
Convention relative aux contributions financières 2019
Contrat de Ville Provence Alpes agglomération – orchestre de quartier du Pigeonnier

Point pour information

Discipline de musique actuelle
Discipline de danse classique de l'antenne de Digne les Bains



Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 15 heures.

Points pour avis

Approbation du procès-verbal de la séance du 14 janvier 2019
La Présidente soumet au vote le procès-verbal.

Adopté à l'unanimité

Compte administratif 2018

Le 1^{er} Vice-Président présente le compte administratif conforme au compte de gestion.
La Présidente quitte la séance.
Le 1^{er} Vice-Président soumet au vote le compte administratif 2018.

Adopté à l'unanimité

Les éléments de comptabilité analytique font ressortir pour 2018 des coûts en diminution résultant de l'augmentation des effectifs élèves et une diminution du coût de fonctionnement. Les coûts sont détaillés par activité, cycle et hors cursus. Les tableaux 2017 et 2018 de synthèse et de coût par activité sont joints.

Eric Doucet précise qu'en 2018 les tableaux de comptabilité ont évolué par rapport à 2017 principalement sur le partenariat avec l'Education nationale en détaillant et chiffrant les interventions.

Nathalie Ponce-Gassier souhaite savoir le contenu des animations scolaires.

Eric Doucet répond que ce sont des interventions d'enseignants principalement en école primaire de présentation d'instrument ou des présentations de spectacles.

Compte de gestion 2018 de la Paierie départementale

La Présidente soumet au vote le compte de gestion en tout point identique au compte administratif.

Adopté à l'unanimité

Reprise du résultat 2018 au BP 2019

Il est proposé d'affecter au BP 2019 le résultat de clôture enregistré au compte administratif de la manière suivante :

- section de fonctionnement	168 687,71 €
- section d'investissement	39 743,27

La Présidente soumet la reprise du résultat tel qu'indiqué ci-dessus au vote.

Adoptée à l'unanimité

Approbation du Budget primitif 2019

Les principaux éléments du budget sont présentés faisant ressortir les sections de fonctionnement et d'investissement en équilibre en dépenses et en recettes.

Le budget est présenté en légère diminution par rapport à 2018 de 0,60 % ainsi que les participations financières des agglos.

Il est indiqué que le transfert de 17 000 € du fonctionnement vers l'investissement doit permettre de répondre au programme d'acquisitions d'instruments établi sur deux années – 2019 et 2020. Le versement de la subvention régionale fin 2019 devra permettre de faire face à la 2^{ème} tranche d'acquisition prévue en 2020.

Eric Doucet précise qu'après ce programme d'investissement, les acquisitions d'instruments devraient diminuer compte tenu que le remplacement des instruments d'orchestre est désormais finalisé et que le parc instrumental peut répondre aux orchestres de quartier.

La Présidente soumet le budget 2019 au vote.

Adopté à l'unanimité

Convention relative aux contributions financières

Conformément aux statuts du syndicat mixte et suite au vote du budget primitif fixant le montant des participations statutaires, il est nécessaire d'établir une convention indiquant les montants et modalités de versement.

La Présidente soumet au vote la convention.

Adoptée à l'unanimité

Contrat de Ville Provence Alpes agglomération - orchestre de quartier du Pigeonnier

Pour la 4^{ème} année, il est proposé de déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre du contrat de ville pour l'orchestre du Pigeonnier à Digne les Bains.

Le coût prévisionnel estimé à 24 544 € intègre la rémunération des enseignants et l'acquisition d'instruments nécessaires au projet. Les instruments figurent dans le programme d'acquisition 2019-2020 qui a fait l'objet d'une demande de subvention auprès de la Région. Le montant présenté dans le dossier contrat de ville concerne le reste à charge pour le conservatoire.

Un soutien financier est sollicité auprès de l'Etat, de P2A et de la CAF.

Le plan financement fait ressortir un taux égal de 50 % de subventions sollicitées et d'autofinancement.

La Présidente soumet au vote la demande de subvention.

Adoptée à l'unanimité

Point pour information

Discipline de musique actuelle

Un enseignant contractuel recruté depuis 2017 sur le cadre d'emploi d'AEA principal de 1^{ère} classe occupe deux postes : 16h30 de musique actuelle et 5 h de jazz vocal. Depuis deux années, l'effectif en musique actuelle ne cesse d'augmenter. A partir de la rentrée prochaine, cet enseignant interviendra également dans la CHAM du collège Maria Borelly à Digne-les-Bains. Cet agent a réussi le concours d'AEA principal de 1^{ère} classe en musique actuelle. Il est donc proposé de créer un poste à 20 heures en musique actuelle qui intégrera le jazz vocal à compter du 1^{er} septembre 2019.

Benoît Paillard précise que cet enseignant réalise par ailleurs un travail de mise en coordination dans le département sur la musique actuelle et plus particulièrement avec le théâtre Durance sur la musique assistée par ordinateur. Ses effectifs élèves en musique actuelle et jazz vocal sont à ce jour de 58. Depuis la création de cette discipline, plusieurs enseignants se sont succédé ne permettant pas ainsi la montée en charge attendue de la classe.

Yves Claudet rappelle que c'est une demande forte du Ministère de développer cette pratique.

Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »

Eric Doucet indique que le volume des deux postes cumulés est de 21 h 30. Il est envisagé que le volume d'1h30 restant soit affecté sur un poste de musique assistée par ordinateur également préconisée par le rapport d'inspection. Ce point fera l'objet d'une question diverse ultérieure pour recueillir l'avis du Comité.

Décision :

Les élus sont favorables pour l'intégration de cet agent sur un poste à 20 h musique actuelle intégrant le jazz vocal.

La création d'un poste à 20 heures en musique actuelle sera présentée en comité syndical de juin/juillet prochain afin de permettre l'intégration en qualité de stagiaire de cet agent à compter du 1^{er} septembre. Le poste de musique actuelle à 16h30 sera supprimé du tableau des cadres d'emplois d'ici le 31 décembre 2019.

Discipline de danse classique de l'antenne de Digne les Bains

Eric Doucet indique que les dysfonctionnements de la danse classique ont été rappelés à plusieurs reprises lors de précédentes réunions et qu'ils sont stipulés dans les rapports d'audit du Conseil départemental et du Ministère. Actuellement le professeur est en position de maladie professionnelle. La classe de danse classique a été fermée temporairement à la rentrée de septembre 2018, faute de trouver un remplaçant. De manière plus générale, le département danse rencontre des problèmes d'effectifs sur les deux villes centres ; pour Manosque, l'explication la plus plausible est l'existence d'un certain nombre de structures privées de danse.

Deux options peuvent être envisagées :

- on ne remplace pas le professeur dans l'attente d'une éventuelle reprise d'activité sachant qu'il est à 3 ans maximum de la retraite (67 ans) ;
- on prend le risque de créer un poste à 15 heures afin que le nouvel enseignant puisse reconstruire la classe de danse.

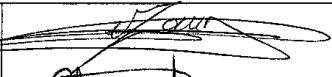
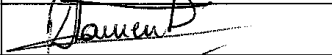

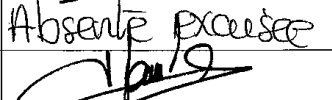
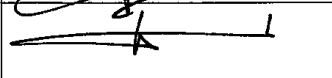
Sur le volet financier, le remboursement du salaire de l'enseignant titulaire par l'assurance couvre amplement le salaire de nouvel enseignant ainsi recruté. Le risque serait que l'on se retrouve avec deux salaires à verser en cas de reprise d'activité de l'enseignant titulaire.

Dans le rapport du Ministère il était pointé l'absence de danse contemporaine. Ce serait sans doute l'occasion d'étendre le département danse en créant la discipline contemporaine.

Décision :

Les élus sont favorables à la création d'un poste à 15 heures en danse contemporaine.

La séance est clôturée à 16 heures 30.

Brigitte REYNAUD, Présidente du syndicat mixte Vice-Présidente du Conseil départemental déléguée à la culture	
Robert LAURENTI, 1 ^{er} Vice-Président du syndicat, Représentant DLVA	
Isabelle MORINEAUD, Vice-Présidente du Conseil départemental	
Nathalie PONCE-GASSIER, Vice-Présidente du Conseil départemental	Absente excuse
Clotilde BERKI, Vice-Présidente du Conseil départemental	
Claude FIAERT, 2 ^{ème} Vice-Président du syndicat mixte Vice-Président de P2A délégué à la culture	

Délibération n° D-2019-14

OBJET : Adaptation du tableau des cadres d'emplois

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux syndicats mixtes,

Vu les statuts du Syndicat mixte de gestion du Conservatoire à rayonnement départemental « Olivier Messiaen »,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des syndicats mixtes,

Vu l'avis du Comité technique du 1^{er} juillet ;

Exposé des motifs –

Afin de préparer la rentrée de septembre 2019, il est nécessaire de modifier le tableau des cadres d'emplois de la façon suivante :

- 6 suppressions de postes
- 8 créations de postes

Le détail des modifications de postes figure dans le tableau des cadres d'emplois joint en annexe.

Après en avoir délibéré,

DECIDE

D'approuver 6 suppressions et 8 créations de postes tel que détaillées dans le tableau des cadres d'emplois joint en annexe ;

Dit que les crédits sont inscrits au Budget primitif 2019.

D'autoriser la Présidente du Syndicat mixte de gestion à signer tous les documents afférents à ce dossier.

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour	5
Contre	0
Abstention	0

Fait à Digne-les-Bains le 1^{er} juillet 2019.
La Présidente du syndicat mixte de gestion,
Brigitte REYNAUD.

**TABLEAU DES CADRES D'EMPLOIS DU CONSERVATOIRE
PRESENTE AU COMITE SYNDICAL DU 1^{ER} JUILLET 2019**

GRADES	D.H.T.	DISCIPLINES	STATUT	MODIFICATIONS
D.G.S. (de 40000-800000)	35 h	Directeur chargé de la gestion du syndicat mixte	Titulaire	
Professeur d'enseignement artistique hors classe	16h	Chargé de direction	Détachement DGS	
	16h		Vacant	
Professeur d'enseignement artistique Classe Normale	16h	Formation musicale	Titulaire	
	16h	Accordéon	Titulaire	
	16h	Danse Classique	Titulaire	
	16h	Clavecin	Titulaire	
	10h	Contrebasse	Contractuelle	Suppression au 1/09/2019
	12 h	Contrebasse	Contractuelle	Création au 1/09/2019
	16h	Formation Musicale	Titulaire	
	16h	Chargé de direction	Titulaire	
	8h	Hautbois	Titulaire	
	16h	Piano	Titulaire	
	16h	Saxophone	VACANT	Suppression au 1/09/2019
	16h	Violon	Titulaire	
	16h	Piano	Contractuelle	
	16h	Théâtre	Titulaire	
	16h	Guitare	Titulaire	
	10h	Danse traditionnelle	CDI	
7h	Trombone	Titulaire		
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	20h	Accordéon et formation musicale	Titulaire	
	20h	Alto - Formation musicale	Titulaire	
	15h	Accompagnement piano	Contractuelle	
	20h	Chant lyrique	Titulaire	
	20h	Danse classique	Titulaire	
	20h	Flûte à bec	Titulaire	
	20h	Flûte traversière	Titulaire	
	15h	Flûte Traversière	Vacant	
	4h	Galoubet	Titulaire	
	20h	Jazz	Titulaire	
	10h	Musiques traditionnelles	Titulaire	
	20h	Percussions	Titulaire	
	5h	Jazz vocal	Contractuel	Suppression au 1/09/2019
	20h	Piano	Titulaire	
	20h	Guitare	Titulaire	
	20h	Violon	Titulaire	

	20h	Formation musicale	Titulaire	
	20h	Violoncelle	Titulaire	
	12h30	Chant choral	Titulaire	
	6h	Eveil musical	Contractuelle	
	16h30	Musiques actuelles	Contractuel	Suppression au 1/09/2019
	20h	Clarinete	Titulaire	
	20h	Guitare	Titulaire	
	10h	Trompette	Contractuel	Suppression au 1/09/2019
	12h	Trompette	Contractuel	Création au 1/09/2019
	15 h	Danse contemporaine		Création au 1/09/2019
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	20h	Accompagnement piano	Titulaire	
	15h	Flûte traversière	Titulaire	
	17h30	Flûte traversière	Titulaire	Création au 1/10/2019
	20h	Musiques actuelles	Stagiaire	Création au 1/09/2019
	18H	Danse Jazz	Titulaire	
Cadre d'emploi des Assistants d'enseignement artistique principaux	12h	Saxophone	Contractuel	
	11h	Flûte traversière		Création au 1/09/2019
	1H30	Musique assistée par ordinateur		Création au 1/09/2019
Rédacteur	35h	Communication	Titulaire	
Rédacteur principal 1ère classe	35h	Comptabilité/RH	Titulaire	
Adjoint administratif principal 1ère classe	35h	Accueil/régie Manosque	Titulaire	Création au 1/09/2019
Adjoint administratif principal 2ème classe	35h	Accueil/Régie/Manosque	Titulaire	Suppression au 1/09/2019
	35 h	Partoθήque	Titulaire	
	32h	Secrétariat	Titulaire	
Adjoint administratif	32.31/35	Accueil Manosque	Titulaire	
	35h	Accueil Digne-les-Bains	Titulaire	
	28h	Accueil Digne-les-Bains	Titulaire	
Adjoint technique	28h	Agent d'entretien Manosque	Titulaire	
	20h	Agent d'entretien	Vacant	

Délibération n° D–2019–15

OBJET : Programmation artistique 2019 – 2020

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux syndicats mixtes,

Vu les statuts du Syndicat mixte de gestion du Conservatoire à rayonnement départemental « Olivier Messiaen »,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des syndicats mixtes,

Vu la délibération de 4 juillet 2012 fixant le montant annuel de la programmation à 1,7 % du budget de fonctionnement de l'année de référence ;

Exposé des motifs –

La programmation 2019 – 2020 est présentée. Le montant prévisionnel est estimé à 41 501 € respectant le montant de référence de 1,7 % du budget de fonctionnement 2019 voté à 2 544 538 €.

Après en avoir délibéré,

DECIDE

D'approuver la programmation artistique 2019 – 2020 tel que détaillé dans le tableau joint en annexe ;

Dit que les crédits sont inscrits au Budget primitif 2019.

D'autoriser la Présidente du Syndicat mixte de gestion à signer tous les documents afférents à ce dossier.

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour	5
Contre	0
Abstention	0

Fait à Digne-les-Bains le 1^{er} juillet 2019.
La Présidente du syndicat mixte de gestion,
Brigitte REYNAUD.

Prévisionnel programmation artistique 2019 - 2020

INTITULE	DATE	LIEU	NATURE DES DEPENSES	RECETTES	COUT	DIGNE	MANOSQUE	Départ.
Projet choral			Logistique matériel, régisseur, location salle		4 000	2 000	2 000	
L'Osons jazz	Année	Lurs	Conférences		500			500
			Master class jazz (Laurent COQ)		2 000			2 000
			Rémunération professeurs jam's (10 interventions)		1 500			1 500
Création Tristan Murail	A déterminer	A déterminer	Rémunération		0			0
Festival	Octobre	Gréoux-les-Bains	Master-class trompette Guy Thouveron		700			700
Master class piano	janv-20		Rémunération artiste		1 000		1 000	
Stage Quatuor Debussy	06/10/2019	Digne Centre culturel	Master-class Mehdi Krügger		1 000	1 000		
	09/04/2020		Master Class Quatuor Debussy		1 500			1 500
Ateliers annuels	Année	Digne-les-Bains Manosque	Culture chorégraphique			0	0	
			Formation musicale danseurs Philippe Agou		700	350	350	
			Accompagnements instrumentaux danseurs			0	0	
			Danse & théâtre - Ensembles instrumentaux			0	0	
FESTNOZ	08/12/2019	Digne-les-Bains	Stages -bal - transports et hébergement		4 500	2 250	2 250	
			Régie son		1 200	600	600	
			Stage danse juin 2019		1 000	500	500	
			Régisseur CRD- Régie lumière - Location			0	0	
			goûter		150	75	75	
			Sécurité		200	100	100	
Médiathèque	Année	Digne les B.	Frais de déplacement		0	0		
Rencontres départementales piano	16/05/2020	Barcelonnette	Rémunération enseignants		2 100			2 100
	21/03/2020		Master classe Marine Blassel		600			600
Rencontres départementales cordes						0		
Rencontres départementales Vents								0
Rencontres départementales			Flûte, guitare, jazz, cuivre					0

			Stage					0
Brass Band			Rémunération	250	1000	125	125	750
			Frais de déplacement		400			400
Week-end musical		Manosque JLBleu	Logistique				0	
			PARIS COMBO		1 600		1 600	
			Delphine Haidan		1 200		1 200	
			convention DLVA	2000			0	
			Frais de déplacement				0	
Les Indes galantes	10 au 14/03/2020	Théâtre Jean Lebleu à MANOSQUE	Stages danse baroque		2 361	1 181	1 181	
			Stage orchestre		1 500	750	750	
			Costumes		1 000	500	500	
			Stages Krump (hip-hop)		1 500	750	750	
	27 au 29/03/2020	Palais des Congrès DIGNE LES BAINS	Musiciens professionnels		1 500	750	750	
			Location Palais des congrès		600	300	300	
			Logistique		1 500	750	750	
Interventions GUID - Preljocaj	01/06/2020		Rémunération		2 000	1 000	1 000	
Rencontres chorales - EN		Jean Lebleu					0	
Danse jazz - Standards		Digne/Ste Tulle				0	0	
Portes ouvertes	juin-20	Digne-les-Bains et Manosque	Logistique		290	145	145	
			Partenariat MJC		400		400	
Education Nationale			Rencontres chorales		2 000			2 000
				2 250	41 501	13 126	16 326	12 050

Délibération n° D-2019-16

OBJET : Recrutement d'un vacataire.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux syndicats mixtes,

Vu les statuts du Syndicat mixte de gestion du Conservatoire à rayonnement départemental « Olivier Messiaen »,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des syndicats mixtes,

Vu l'article 1^{er} du décret du 15 février 1988 ;

Exposé des motifs –

Les collectivités territoriales peuvent recruter des vacataires en respectant les trois conditions suivantes :

- Recrutement pour exécuter un acte déterminé
- Recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel ;
- Rémunération attachée à l'acte.

Dans ce cadre de la réglementation en vigueur, il est proposé de recruter un vacataire selon les modalités suivantes :

- Mission de service de sécurité incendie et d'assistance aux personnes – SSIAP – lors de spectacles sur la base d'un forfait brut de 100 € pour 3 heures de prestation ;
- Mission de régie du parc matériel dans le cadre de la programmation artistique sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 18 €.

Après en avoir délibéré,

DECIDE

D'autoriser la Présidente à recruter un vacataire pour une durée correspondant à la programmation artistique 2019 – 2020 soit du 1^{er} septembre 2019 au 10 juillet 2020 ;

De fixer la rémunération selon la nature des missions effectuées à :

- un forfait de 100 € brut pour 3 heures de prestation pour la mission de SSIAP ;
- un taux horaire de 18 € brut pour la mission de régie du parc matériel ;

Dit que les crédits sont inscrits au Budget primitif 2019.

D'autoriser la Présidente du Syndicat mixte de gestion signer tous les documents afférents à ce dossier.

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour	5
Contre	0
Abstention	0

Fait à Digne-les-Bains le 1^{er} juillet 2019.
La Présidente du syndicat mixte de gestion,
Brigitte REYNAUD.

COMITE SYNDICAL du 26 novembre 2019

Le mardi 26 novembre 2019 à 15 heures, dûment convoqué par lettre individuelle en date du 4 novembre 2019, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Conservatoire s'est assemblé en session ordinaire sous la présidence de la Présidente, au siège du Syndicat Mixte, dont les portes étaient ouvertes au public.

Etaient présents :

Madame Brigitte REYNAUD, Présidente du Syndicat Mixte de Gestion ;
Monsieur Robert LAURENTI, représentant de Durance Luberon Verdon Agglomération, 1^{er} Vice-Président du Syndicat mixte ;
Madame Clotilde BERKI, Vice-Présidente du Conseil départemental ;
Madame Isabelle MORINEAUD, Vice-Présidente du Conseil départemental ;
Madame Nathalie PONCE-GASSIER, Vice-Présidente du Conseil départemental ;

Assistaient également à la séance :

Monsieur Eric DOUCET Directeur général
Madame Christine JOLY, directrice administrative
Monsieur Benoît PAILLARD, Directeur pédagogique et artistique adjoint

Etaient absents excusés :

Madame Sylvie AILLAUD, représentant Provence Alpes Agglomération,
Monsieur Claude FIAERT, Vice-Président de Provence Alpes Agglomération. 2^{ème} Vice-Président du Syndicat mixte.
Monsieur Pascal ANTIQ, Vice-président de Durance Luberon Verdon Agglomération.

Approbation du procès-verbal du comité syndical du 1/07/2020

Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »



Procès-verbal Comité syndical du 1^{ER} juillet 2019



Le lundi 1^{er} juillet 2019, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du conservatoire dûment convoqué par courrier du 5 juin 2019, s'est réuni en session ordinaire à 15 heures 30 sous la présidence de la Présidente, au siège du Syndicat Mixte, dont les portes étaient ouvertes au public.

Etaient présents :

Madame Brigitte REYNAUD, Présidente du Syndicat Mixte de Gestion
Monsieur Robert LAURENTI, représentant de Durance Luberon Verdon agglomération, 1^{er} Vice-Président du Syndicat mixte
Madame Isabelle MORINEAUD, Vice-Présidente du Conseil départemental
Madame Clotilde BERKI, Vice-Présidente du Conseil départemental
Monsieur Claude FIAERT, Vice-Président Provence Alpes agglomération délégué à la Culture, 2^{ème} Vice-Président du Syndicat mixte

Assistaient également à la séance :

Monsieur Eric DOUCET Directeur général
Madame Christine JOLY, Directrice administrative
Monsieur Benoît PAILLARD, Directeur pédagogique et artistique adjoint
Monsieur Yves CLAUDET, Directeur général des services adjoint DLVA
Madame Vanessa CHARLES, Directrice de la culture du Conseil départemental

Etaient absents excusés :

Madame Sylvie ALLAUD, représentante de Provence Alpes agglomération
Madame Nathalie PONCE-GASSIER, Vice-Présidente du Conseil départemental
Monsieur Pascal ANTIQ, Vice-Président de Durance Luberon Verdon agglomération délégué à la Culture

Ordre du jour

Points pour avis

Approbation du procès-verbal de la séance du 25 février 2019
Adaptation du tableau des cadres d'emplois du conservatoire
Programmation artistique 2019 – 2020
Recrutement d'un vacataire

Point pour information

Bilan d'étape de l'audit pour l'année 2018



Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 15 heures 30

Points pour avis

Approbation du procès-verbal de la séance du 25 février 2019

Le procès-verbal est soumis à l'avis des élus.

Adopté à l'unanimité.

Rapport n° R-2019-14 - Adaptation du tableau des cadres d'emplois du conservatoire

Les modifications du tableau des cadres d'emploi sont proposées de la façon suivante.

1°) Six suppressions de postes à compter du 1/09/2019 :

- PEA contrebasse à 10 heures
- PEA à temps complet saxophone
- AEA principal 1^{ère} classe à 5 heures jazz vocal
- AEA principal 1^{ère} classe à 16h30 musique actuelle
- AEA principal 1^{ère} classe à 10 heures trompette
- Adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps complet (accueil de Manosque).

2°) Huit créations de postes à compter du 1/09/2019 :

- PEA contrebasse à 12 heures
- AEA principal 2^{ème} classe à 20 heures en musique actuelle
- AEA principal 2^{ème} classe à 17 heures 30 en flûte traversière (antenne de Manosque)
- AEA principal 1^{ère} classe à 11 heures en flûte traversière (antenne de Digne les Bains)
- AEA principal 1^{ère} classe à 12 heures en trompette
- AEA principal 1^{ère} classe à 15 heures en danse contemporaine (antenne de Digne les Bains)
- AEA principal 1^{ère} classe à 1 heure 30 en musique assistée par ordinateur
- Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet (accueil de Manosque)

Les modifications proposées au tableau des cadres d'emploi sont motivées par :

- L'augmentation du temps d'enseignement de la contrebasse et de la trompette ;
- La suppression d'un poste de PEA saxophone suite à un départ en retraite ;
- La transformation des postes de musique actuelle et jazz vocal en un seul poste suite à la réussite au concours d'AEA et à l'intégration dans la fonction publique de l'enseignant ;
- L'avancement de grade d'un adjoint administratif ;

Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »

- Le redimensionnement du volume d'heures d'enseignement de la flûte traversière sur les deux antennes suite au départ à la retraite d'une enseignante à temps complet ;
- La création d'un poste de danse contemporaine compte tenu de l'absence d'un professeur de danse classique sur l'antenne de Digne les Bains afin de compenser le déficit d'élèves sur ce département ;
- La création d'un poste de MAO pour formaliser les ateliers de MAO démarrés en janvier 2019 et pour répondre aux préconisations du Ministère.

Les modifications du tableau des cadres d'emplois ont recueilli un avis favorable du comité technique.

Les modifications du tableau des cadres d'emplois sont soumises à l'avis du comité syndical.

Adopté à l'unanimité.

Rapport n° R-2019-15 - Programmation artistique 2019 - 2020

Le prévisionnel de programmation artistique pour 2019 - 2020 est estimé à 41 501 €. Le montant annuel consacré à la programmation a été arrêté à 1.7 % du budget de fonctionnement de l'année en cours. Sur la base du budget 2019, l'enveloppe maximale consacrée à la programmation s'élève à 43 257 €. Le montant proposé est inférieur à l'enveloppe maximale. Il est précisé qu'une attention particulière sera portée sur le respect du montant annuel ainsi que préconisé dans le rapport d'audit.

La programmation artistique répond au cahier des charges du Ministère.

Par la programmation, Eric Doucet souhaite investir l'ensemble du territoire au travers des scènes de diffusion, des écoles du réseau et de l'Education nationale. Il détaille les actions les plus importantes. Il indique le développement du partenariat pédagogique dans le cadre d'horaires aménagés sur le long terme avec des écoles de l'Education nationale ; les écoles inscrivant les actions dans le projet scolaire. Les écoles concernées : les Plantiers et les Tilleuls à Manosque, le Pigeonnier et les Ferréols à Digne les Bains.

La programmation 2019 - 2020 est soumise à l'avis du Comité syndical.

Adopté à l'unanimité.

Rapport n° R-2019-16 - Recrutement d'un vacataire

Afin de répondre à la réglementation en vigueur en matière de sécurité des salles de diffusion - essentiellement le théâtre Jean le Bleu et le Palais des Congrès - il est proposé de procéder au recrutement par le conservatoire d'un SIAP sur base forfaitaire de 100 € bruts pour trois heures de prestation.

Il est également proposé de procéder au recrutement d'un vacataire de façon ponctuelle pour la logistique de certains événements importants de la programmation, sur une base horaire de 18 € bruts.

Ces deux types d'interventions seraient effectives pour la période du 1^{er} septembre 2019 au 31 juillet 2020.

La proposition est soumise au vote.

Adopté à l'unanimité.

Point pour information


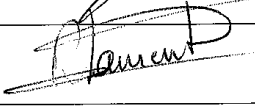

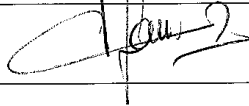
Question diverse n° QD-2019-01 - Bilan d'étape de l'audit pour l'année 2018

Le bilan d'étape des actions pour l'année 2018 fait ressortir les éléments suivants :

- Taux de réalisation 68 % soit une augmentation de 8 % par rapport à 2017
- Taux en cours de réalisation 3 % soit une diminution de 27 % par rapport à 2017
- Taux de non réalisables 32 % soit une augmentation de 22 % par rapport à 2017

La diminution du taux des actions en cours de réalisation et l'augmentation du taux des actions non réalisables est due au transfert de 9 actions classées « en cours de réalisation » en 2017 dans la catégorie des « non réalisables » en 2018. Certaines recommandations de l'audit sont en contradiction avec les préconisations du Ministère et l'engagement financier de l'Etat est assujéti à leur maintien. D'autres actions relèvent du transfert d'une partie du personnel administratif vers les collectivités membres statutaires. L'objectif de l'audit était de ramener le coût de fonctionnement du conservatoire à 1 million 8 grâce au transfert des personnels. La décision d'accueillir ces personnels appartient aux trois collectivités et ne relève pas du conservatoire. C'est pour cette raison qu'il a été choisi pour l'instant et sauf avis contraire des collectivités, de classer les actions relevant de la diminution du coût du conservatoire en « non réalisable ». Un débat s'engage sur les préconisations de l'audit et sur les orientations futures. Il est précisé que fin 2019 ou début 2020, un rapport final sera présenté puisque l'échéance des préconisations a été fixé à 2020. Les actions non réalisables seront présentées et justifiées.

La séance est clôturée à 16 heures 30.

Brigitte REYNAUD, Présidente du syndicat mixte Vice-Présidente du Conseil départemental, déléguée à la culture	
Robert LAURENTI, 1 ^{er} Vice-Président du syndicat, Représentant DLVA	
Isabelle MORINEAUD, Vice-Présidente du Conseil départemental	
Clotilde BERKI, Vice-Présidente du Conseil départemental	
Claude FIAERT, 2 ^{ème} Vice-Président du syndicat mixte Vice-Président de P2A délégué à la culture	

Délibération n° D-2019-17

OBJET : Décision modificative n° 1

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux syndicats mixtes,

Vu les statuts du Syndicat mixte de gestion du Conservatoire à rayonnement départemental « Olivier Messiaen »,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des syndicats mixtes,

Vu la délibération n° D-2019-05 du 25 février 2019 relative à l'approbation du Budget Primitif 2019 ;

Vu l'avis favorable de Madame la Payeuse départementale,

Exposé des motifs –

Section d'investissement

Il est nécessaire d'inscrire un montant de 666 € sur le compte 2051 « *concessions et droits similaires* » pour lequel aucune inscription n'avait été prévue au Budget primitif 2019.

Le compte 2184 « *mobilier* » est diminué de 666 €.

Le montant des dépenses d'investissement voté lors du BP 2019 à hauteur de 97 832,28 € reste inchangé.

Après en avoir délibéré,

DECIDE

D'autoriser les modifications de crédits de la section d'investissement telles qu'indiquées dans le tableau ci-joint ;

D'autoriser la Présidente du Syndicat mixte de gestion à signer tous les documents afférents à ce dossier.

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour	5
Contre	0
Abstention	0

Fait à Digne-les-Bains le 26 novembre 2019.
La Présidente du syndicat mixte de gestion,
Brigitte REYNAUD.

Décision modificative n° 1

Section d'investissement

Dépenses

Chapitre	Compte	Libellé	BP 2019	DM1	TOTAL
40		Opérations d'ordre de transfert entre sections	18 850,63 €		18 850,63 €
20		Immobilisations incorporelles	0,00 €	666,00 €	666,00 €
	2051	Concessions et droits similaires	0,00 €	666,00 €	
21		Immobilisations corporelles	78 81,65 €	- 666,00 €	78 315,65 €
	2184	Mobilier	11 710,25 €	-666,00 €	
			97 832,28 €		97 832,28 €

Délibération n° D-2019-18

OBJET : **Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement**
(dans la limite du quart des crédits ouverts au BP 2019)

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux syndicats mixtes,

Vu la loi n° 2012-1510 du 29 décembre 2012 – article 37 – modifiant l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement départemental « Olivier Messiaen »,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des Syndicats Mixtes,

Vu la délibération n° D-2019-05 du 25 février 2019 relative à l'approbation du Budget Primitif 2019 ;

Vu l'avis favorable de Madame la Payeuse départementale ;

Exposé des motifs –

Il est rappelé les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales « *autorisant l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement, dans la limite de ¼ des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent* ». Le montant des dépenses d'investissement inscrites au Budget 2019 (BP et DM1) est de **97 832,28 €**.

Conformément à l'article L 1612-1 du CGCT, il est proposé au comité syndical de faire application de cette disposition à hauteur maximale de 24 458,07 € correspondant à 25 % de 97 832,28 €.

Les dépenses concernées sont des acquisitions d'instruments et de matériels de musique pour un montant estimé à **9 690 €** dont la liste est proposée ci-dessous, montant inférieur au plafond autorisé de 24 458,07 €.

Le montant de 9 690 € sera inscrit au Budget primitif 2020.

DECIDE –

D'approuver les propositions de Madame la Présidente dans les conditions exposées ci-dessus pour les instruments et matériels de musique suivants :

INSTRUMENTS	MARQUE	NOMBRE	MONTANT TTC
Piano droit	YAMAHA	1	7 990,00
Matériel de sonorisation	THOMANN	1	Estimation maximum à 1 700,00
			9 690,00

DIT que le montant de 9 690 € sera inscrit au budget primitif 2020 ;

D'autoriser la Présidente du Syndicat Mixte de Gestion à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts en 2019.

Pour	5
Contre	0
Abstention	0

Fait à Digne-les-Bains, le 26 novembre 2019.
La Présidente du syndicat mixte de gestion,
Brigitte REYNAUD

Délibération n° D-2019-19

OBJET : Tableau des cadres d'emplois du conservatoire

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux syndicats mixtes,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement départemental « Olivier Messiaen »,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des Syndicats Mixtes,

Vu la délibération n° D-2019 – 14 du 1^{er} juillet 2019 relative à l'adaptation du tableau des cadres d'emplois du conservatoire,

Exposé des motifs –

Le professeur de danse classique de l'antenne de Manosque a fait une demande de mutation au 2/09/2019. Le poste occupé relève du cadre d'emploi des professeurs d'enseignement artistique classe normale à temps complet.

Afin de pourvoir à son remplacement, il est nécessaire de créer un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à temps non complet : 16/20 heures à compter du 27 novembre 2019.

DECIDE –

D'approuver la création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à 16 heures à compter du 27 novembre 2019 tel qu'indiqué dans le tableau des cadres d'emplois joint en annexe ;

DIT que les inscrits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2020 ;

D'autoriser la Présidente du Syndicat Mixte de Gestion à signer tous les documents afférents à ce dossier.

ADOpte A L'UNANIMITE.

Fait à Digne-les-Bains, le 26 novembre 2019.
La Présidente du syndicat mixte de gestion,
Brigitte REYNAUD.

**Modification du tableau des cadres d'emplois du conservatoire
présentée en Comité syndical du 26/11/2019**

GRADE	QUOTITE	DISCIPLINES	STATUT
D.G.S. (de 40000-800000)	35 h	Directeur chargé de la gestion	Titulaire
Professeur d'enseignement artistique hors classe	16h	Chargé de direction	Détachement DGS
	16h		Vacant
Professeur d'enseignement artistique Classe Normale	16h	Formation musicale	Titulaire
	16h	Accordéon	Titulaire
	16h	Danse Classique	Titulaire
	16h	Clavecin	Titulaire
	12 h	Contrebasse	Contractuelle
	16h	Formation Musicale	Titulaire
	16h	Chargé de direction	Titulaire
	8h	Hautbois	Titulaire
	16h	Piano	Titulaire
	16h	Violon	Titulaire
	16h	Piano	Contractuelle
	16h	Théâtre	Titulaire
	16h	Guitare	Titulaire
	10h	Danse traditionnelle	CDI
7h	Trombone	Titulaire	
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	20h	Accordéon et formation musicale	Titulaire
	20h	Alto - Formation musicale	Titulaire
	15h	Accompagnement piano	Contractuelle
	20h	Chant lyrique	Titulaire
	20h	Danse classique	Titulaire
	20h	Flûte à bec	Titulaire
	20h	Flûte traversière	Titulaire
	15h	Flûte Traversière	Vacant
	4h	Galoubet	Titulaire
	20h	Jazz	Titulaire
	10h	Musiques traditionnelles	Titulaire
	20h	Percussions	Titulaire
	20h	Piano	Titulaire
	20h	Guitare	Titulaire
	20h	Violon	Titulaire
	20h	Formation musicale	Titulaire
	20h	Violoncelle	Titulaire
	12h30	Chant choral	Titulaire
	6h	Eveil musical	Contractuelle
	20h	Clarinette	Titulaire
20h	Guitare	Titulaire	
12h	Trompette	Contractuel	
16h	Danse classique	Contractuel	
15 h	Danse contemporaine	Contractuel	
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	20h	Accompagnement piano	Titulaire
	15h	Flûte traversière	VACANT
	17h30	Flûte traversière	Titulaire
	18H	Danse Jazz	Titulaire
	20h	Musique actuelle	Stagiaire
Assistants d'enseignement artistique principaux	12h	Saxophone	Contractuel
	11h	Flûte traversière	Contractuelle
	1H30	Musique assistée par ordinateur	Contractuel
Rédacteur	35h	Communication	Titulaire
Rédacteur principal 1ère cl.	35h	Comptabilité/RH	Titulaire
Adjoint administratif principal 1ère classe	35h	Accueil/régie Manosque	Titulaire
Adjoint administratif	35 h	Partothèque	Titulaire
	32h	Secrétariat	Titulaire
	32.31/35	Accueil Manosque	Titulaire

	35h	Accueil Digne-les-Bains	Titulaire
	28h	Accueil Digne-les-Bains	Titulaire
Adjoint technique	28h	Agent d'entretien Manosque	Titulaire
	20h	Agent d'entretien	Vacant

Délibération n° D–2019–20

OBJET : Mise en place d'une billetterie pour l'opéra-ballet les Indes galantes

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux syndicats mixtes,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement départemental « Olivier Messiaen »,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des Syndicats Mixtes,

Vu la délibération n° D-2019-15 du 1^{er} juillet 2019 relative à l'approbation du prévisionnel de la programmation artistique 2019 – 2020 ;

Vu l'avis favorable de Madame la Payeuse départementale ;

Exposé des motifs –

Dans le cadre de sa programmation artistique 2019 – 2020, le conservatoire organise la diffusion du ballet opéra les Indes galantes aux dates suivantes :

- Le samedi 14 mars 2020 au théâtre Jean le Bleu à Manosque
- Le dimanche 29 mars 2020 au Palais des Congrès à Digne les Bains.

Une billetterie de cinq euros avec gratuité pour les enfants de 12 ans et moins sera mise en place. Pour ce faire, une régie de recettes temporaire sera mise en place dans les deux antennes avec :

- Madame Christine BESSA, régisseuse titulaire pour Manosque
- Elisabeth RESTOUX, régisseuse titulaire pour Digne-les-Bains.

La régie de recettes temporaire sera effective à compter du mardi 7 janvier 2020 et sera clôturée le 29 mars 2020 au soir.

DECIDE –

D'approuver le montant de la billetterie pour l'encaissement des droits d'entrée fixés à 5 euros et gratuité pour les enfants de 12 ans et moins ;

D'approuver la création de deux régies temporaires de recettes avec comme régisseuses titulaires :

- Madame Christine BESSA, régisseuse titulaire pour Manosque
- Madame Elisabeth RESTOUX, régisseuse titulaire pour Digne-les-Bains.

D'approuver l'ouverture des régies temporaires pour la vente des billets à compter du mardi 9 janvier 2020 ;

D'autoriser la Présidente du Syndicat Mixte de Gestion à signer tous les documents afférents à ce dossier.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

Fait à Digne-les-Bains, le 26 novembre 2019.
La Présidente du syndicat mixte de gestion,
Brigitte REYNAUD.

Délibération n° D–2019–21

OBJET : **Demande de subvention au titre du Contrat de ville Durance Luberon Verdon agglomération – *Au chœur des Plantiers* – Année 2020**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux syndicats mixtes,

Vu la loi n° 2012-1510 du 29 décembre 2012 – article 37 – modifiant l'article L 1612–1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement départemental « Olivier Messiaen »,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des Syndicats Mixtes,

Exposé des motifs –

Le conservatoire propose une action « Au chœur des Plantiers » dans le cadre du contrat de ville de Durance Luberon Verdon agglomération, qui se déroulera à l'école des Plantiers de Manosque. Le projet est programmé sur 3 années. Trois disciplines artistiques seront proposées à partir de la rentrée 2019 : initiation à la danse, orchestre à l'école et théâtre. Les moyens mis à disposition concernent l'intervention de 8 enseignants et l'acquisition d'instruments pour l'orchestre à l'école. Le coût prévisionnel pour l'année 2020 est estimé à 23 548 € et mobilisera le soutien financier de l'Etat, DLVA et la CAF.

– DECIDE –

D'approuver l'action « Au chœur des Plantiers » pour un montant de 23 548 € pour l'année 2020 dans le cadre du Contrat de Ville Durance Luberon Verdon ;

De solliciter les subventions les plus élevées auprès de l'Etat, de Durance Luberon Verdon agglomération et de la Caisse d'Allocations Familiales ;

Dit que la mise en œuvre de cette action est conditionnée à l'octroi des subventions de l'Etat, de Durance Luberon Verdon agglomération et de la Caisse d'Allocations Familiales

Dit que les crédits seront inscrits au budget primitif 2020 ;

D'autoriser la Présidente du syndicat mixte de gestion à signer tous les documents afférents à ce dossier.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

Fait à Digne-les-Bains, le 26 novembre 2019.
La Présidente du syndicat mixte de gestion,
Brigitte REYNAUD.

Délibération n° D-2019-22

OBJET : **Demande de subvention au titre du Contrat de ville Provence Alpes agglomération – Orchestres à l'école et de quartier – Année 2020**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux syndicats mixtes,

Vu la loi n° 2012-1510 du 29 décembre 2012 – article 37 – modifiant l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement départemental « Olivier Messiaen »,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des Syndicats Mixtes,

Exposé des motifs –

Le conservatoire propose une action dans le cadre du Contrat de ville Provence Alpes agglomération selon les modalités suivantes :

- Orchestre à l'école Joseph Reinach à Digne les Bains en direction de 24 élèves de l'école et de 9 élèves de l'Unité pédagogique pour élèves allophones arrivants pour le 1^{er} semestre 2020 ;
- Orchestre de quartier en direction des adultes et des enfants issus exclusivement des quartiers « Politique de la ville » de septembre à décembre 2020.

Les moyens mis à disposition concernent l'intervention de 8 enseignants et l'acquisition d'instruments pour l'orchestre à l'école. Le coût prévisionnel pour l'année 2020 est estimé à 23 976 € et mobilisera le soutien financier de l'Etat, de Provence Alpes agglomération et de la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes de Haute-Provence.

– DECIDE –

D'approuver l'action « Orchestres à l'école et de quartier » pour un montant de 23 976 € pour l'année 2020 dans le cadre du Contrat de Ville Provence Alpes agglomération ;

De solliciter les subventions les plus élevées auprès de l'Etat, de Provence Alpes agglomération et de la Caisse d'Allocations Familiales ;

Dit que la mise en œuvre de cette action est conditionnée à l'octroi des subventions de l'Etat, de Provence Alpes agglomération et de la Caisse d'Allocations Familiales ;

Dit que les crédits seront inscrits au budget primitif 2020 ;

D'autoriser la Présidente du syndicat mixte de gestion à signer tous les documents afférents à ce dossier.

ADOpte A L'UNANIMITE.

Fait à Digne-les-Bains, le 26 novembre 2019.
La Présidente du syndicat mixte de gestion,
Brigitte REYNAUD.

Délibération n° D-2019-23

OBJET : Demande de subvention 2020 auprès de l'Etat – DRAC

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux syndicats mixtes,

Vu la loi n° 2012-1510 du 29 décembre 2012 – article 37 – modifiant l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement départemental « Olivier Messiaen »,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des syndicats mixtes,

Exposé des motifs –

Il est proposé de déposer un dossier de demande subvention auprès des services de l'Etat – Direction régionale des affaires culturelles – au titre de l'exercice 2020 regroupant un programme d'actions au titre de l'Education artistique et culturelle se déroulant sur l'année scolaire 2019 – 2020. Ces actions s'inscrivent dans le respect des quatre volets du cahier des charges du Ministère de la culture.

Pour l'année 2019, le montant de l'engagement financier de l'Etat a été de 110 000 €. Il est proposé de solliciter un montant de subvention minimum à 110 000 €.

DECIDE –

D'approuver la demande de subvention pour l'année 2020 d'un montant minimum à celui octroyé en 2019 (110 000 €) ;

Dit que les crédits nécessaires au programme d'actions 2019 – 2020 seront inscrits au budget primitif 2020 ;

D'autoriser la Présidente du Syndicat Mixte de Gestion à signer tous les documents afférents à ce dossier.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

Fait à Digne-les-Bains, le 26 novembre 2019.
La Présidente du syndicat mixte de gestion,
Brigitte REYNAUD.

Délibération n° D–2019–24

OBJET : **Convention relative aux formations en matière de santé et de sécurité au travail des agents du conservatoire**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux syndicats mixtes,

Vu la loi n° 2012-1510 du 29 décembre 2012 – article 37 – modifiant l'article L 1612–1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement départemental « Olivier Messiaen »,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des syndicats mixtes,

Exposé des motifs –

Il est proposé de renouveler la convention de partenariat avec le Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence relative aux formations en matière de santé et de sécurité au travail en direction des agents du Conservatoire. Les modules de formation concernent :

- Prévention incendie
- Sauveteurs Secouristes du Travail (SST)
- Prévention des Risques liées à l'Activité Physique (PRAP)

La prestation du formateur du Conseil départemental s'élève à 30 euros par ½ journée et par agent.

DECIDE –

D'approuver le renouvellement de la convention pour une durée d'une année, du 1^{er} décembre 2019 au 30 novembre 2020, reconductible chaque année dans la limite de trois ans ;

D'approuver les modalités financières détaillées dans la convention jointe en annexe ;

Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2020 et suivants ;

D'autoriser la Présidente du Syndicat Mixte de Gestion à signer tous les documents afférents à ce dossier.

ADOpte A L'UNANIMITE.

Fait à Digne-les-Bains, le 26 novembre 2019.
La Présidente du syndicat mixte de gestion,
Brigitte REYNAUD.



N° 2019 – 48

Convention de partenariat

Relative aux formations en matière de santé et de sécurité au travail de l'ensemble du personnel du syndicat mixte de gestion du Conservatoire à rayonnement départemental « Olivier Messiaen » assurées par les services du Conseil départemental

Entre

Le Département des Alpes de Haute-Provence,

Représenté par Monsieur René MASSETTE, Président du Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence

ET

Le Syndicat mixte de gestion du conservatoire à rayonnement départemental « Olivier Messiaen »,

Représenté par sa Présidente, Madame Brigitte REYNAUD.

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 Objet de la convention

L'unité Formation du Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence dispense les actions de formation en matière de santé et sécurité au travail du personnel du Syndicat mixte de gestion du Conservatoire à rayonnement départemental Olivier Messiaen.

Article 2 – Champs d'application

Les actions de formation entrant dans le champ d'application de la présente convention sont les suivantes :

– Prévention incendie :

Formation initiale – Durée 3 heures

Formation continue – Durée 3 heures tous les 3 ans

– Sauveteurs Secouristes du Travail (SST) :

Formation initiale – Durée 12 heures

Formation continue – Durée 6 heures l'année suivant la formation initiale puis 6 heures tous les deux ans

– Prévention des Risques liés à l'Activité Physique (PRAP) :

Formation initiale – Durée 12 heures
Formation continue – Durée 6 heures tous les 3 ans

Article 3 – Modalités pratiques de mise en œuvre

Le Syndicat mixte de gestion du Conservatoire à rayonnement départemental Olivier Messiaen recense les besoins du personnel de l'organisme et les adresse chaque année à l'unité formation en vue de programmer les actions à réaliser au cours de l'année civile.

L'unité formation du Conseil départemental transmettra les convocations aux personnels du Syndicat mixte de gestion du Conservatoire à rayonnement départemental Olivier Messiaen dans un délai minimum de 21 jours.

Il appartient au Syndicat mixte de gestion du Conservatoire à rayonnement départemental Olivier Messiaen de confirmer la participation des agents 15 jours avant le début de la formation auprès du secrétariat de la DRH du Conseil départemental. Passé ce délai, toute absence sera facturée.

Article 4 – Modalités de prise en charge

Le Syndicat mixte de gestion du Conservatoire à rayonnement départemental Olivier Messiaen acquittera le montant de **30 euros** par demi-journée de formation et par agent au Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence.

Ce tarif comprend la mise à disposition d'une salle, la matériel utilisé, le coût du formateur ainsi que la gestion administrative.

Article 5 – Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée d'un an, du 1^{er} décembre 2019 au 30 novembre 2020 et sera reconduite chaque année dans la limite de 3 ans. Elle pourra être dénoncée par l'une ou l'autre des parties un mois avant l'échéance annuelle de celle-ci par courrier avec accusé de réception. Un bilan sera réalisé au terme de chaque année de fonctionnement.

Article 6 – Responsabilités

La responsabilité civile du Conseil départemental sera engagée en cas de dommages responsables du Département.

La responsabilité du Syndicat mixte de gestion du Conservatoire à rayonnement départemental Olivier Messiaen sera engagée en cas d'accident du travail ou de trajet de l'agent bénéficiant de la formation prévue au titre de la présente convention.

Fait à Digne les Bains, le

Pour le Conseil départemental
des Alpes de Haute-Provence,

Le Président,

René MASSETTE.

Pour le Syndicat Mixte de gestion du
Conservatoire à rayonnement départemental,

La Présidente,

Brigitte REYNAUD.